Financé par
l'Union européenne

L'**Approche Territoriale du Développement Local** (ATDL) dans le cadre de la coopération extérieure de l'Union européenne

2020-2023

© Shutterstock

TALD in Practice

L'Approche Territoriale du Développement Local (ATDL) dans le cadre de la coopération extérieure de l'Union européenne

2020-2023

Financé par l'Union européenne

Le présent document a été publié par GOPA PACE avec le soutien financier de l'Union européenne. Les informations et les avis contenus dans le présent document ne reflètent pas le point de vue officiel de l'Union européenne ou de ses États membres.

Le présent document a été conçu et développé par le service d'assistance et le dispositif ATDL, sous la coordination de l'unité G2 (Autorités locales, Organisations de la Société Civile et Fondations) de la Direction Générale des Partenariats Internationaux (DG INTPA) de la Commission européenne (CE).

Coordination DG INTPA, Unité G2 de la CE :
Andrea Ferrari-Bravo, Chef de secteur, Autorités locales
Lisa Bosotti, Gestionnaire du programme ATDL

Dispositif ATDL :
Eugène D. Zapata-Garesché, Chef d'équipe
Virginie Wyart, Helpdesk
Guadalupe López de Llergo Cornejo, Expert senior

GOPA PACE :
Vincent Curie, Directeur
Erica Caredda, Gestionnaire de programme

Conception graphique : Mazy Graphic Design srl
Traduction : VerbiVis LTD

Le présent document a été publié à Bruxelles (Belgique) en novembre 2023 en anglais, français et espagnol.
Sa reproduction totale ou partielle est autorisée à condition que la source soit citée.

GOPA PACE
Woluwe Gate, Boulevard de la Woluwe 2
1150 Brussels, Belgium

Table des matières

Abréviations 4

Avant-propos 5

Introduction 7

1. Le concept de l'ATDL 9

2. L'ATDL dans le cadre de la coopération extérieure de l'UE 13

3. L'ATDL en pratique : études de cas internationales 17

4. Le programme « Partenariats pour des villes durables » 43

5. L'ATDL en pratique : enseignements tirés 45

Annexe 50

Remerciements 54

Abréviations

ALC	Amérique latine et Caraïbes
APAC	Asie-Pacifique
ATDL	Approche territoriale du développement local
BEI	Banque européenne d'investissement
CD	Coopération décentralisée
CdC	Chef de coopération
CdD	Chef de délégation
CE	Commission européenne
CFP	Cadre financier pluriannuel
CL	Collectivités locales
DA	Document d'action
DDTI	Diagnostic de développement territorial intégré
DG INTPA	Direction générale des partenariats internationaux
DUE	Délégation de l'Union européenne
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIIAPP	Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (Fondation internationale et ibéroaméricaine pour l'administration et les politiques publiques)
GLR	Gouvernements locaux et régionaux
MEUR	Millions d'euros
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
ONU	Nations unies
PIP	Programme indicatif pluriannuel
TALD	Territorial Approach to Local Development
TdR	Termes de référence
UE	Union européenne

Avant-propos

J'ai le plaisir de vous présenter le premier rapport l'*ATDL en Pratique*, un produit créé par le dispositif d'appui à la mise en œuvre de l'approche territoriale du développement local (ATDL) 2020-2023, avec le soutien des délégations de l'UE dans les pays partenaires et financé par l'Union européenne. Par la présente publication, nous offrons un éventail exhaustif de la méthodologie ATDL, ainsi que douze études de cas issues de missions visant à soutenir les délégations de l'UE dans le cadre de la mise en œuvre.

La méthodologie ATDL reflète une compréhension profonde de la dynamique et des défis uniques auxquels sont confrontées les communautés locales. Elle place ces communautés au cœur du processus décisionnel, soulignant l'importance de l'adaptation des stratégies de développement aux contextes locaux.

Les études de cas présentées dans le présent rapport l'*ATDL en Pratique* illustrent la diversité des contextes dans lesquels l'ATDL peut être appliquée. Elles mettent en évidence l'adaptabilité et l'efficacité de la méthodologie dans les zones rurales et urbaines. Ces exemples nous permettent de comprendre en quoi l'ATDL a contribué au développement durable, à la croissance économique et à la conservation de la biodiversité.

En outre, la présente publication reflète le processus d'apprentissage en cours. Elle tire les leçons des retours d'informations des Délégations de l'UE qui ont sollicité une mission ATDL, ce qui nous permet d'affiner et d'améliorer constamment la méthodologie. Ces éclairages joueront un rôle essentiel pour façonner l'avenir du nouveau dispositif ATDL 2024-2026.

La présente publication vise à fournir une ressource aux parties prenantes concernant l'intégration des collectivités locales, tout en offrant un aperçu pratique de l'application de l'ATDL et des résultats qu'elle peut générer. Elle met en évidence l'importance de la collaboration entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé pour promouvoir le développement local.

Nous espérons sincèrement que les résultats des missions et les idées partagées dans ces pages susciteront un engagement renouvelé en faveur des principes de l'ATDL et inspireront de nouvelles approches pour relever les défis du développement local. Ensemble, nous pouvons bâtir un avenir où chaque communauté a la possibilité de s'épanouir et où personne n'est laissé de côté.

Marlene Holzner
Cheffe de l'unité G2 - Autorités locales, organisations de la société civile
et fondations, DG Partenariats internationaux

© Shutterstock

Introduction

Le présent document présente une vue d'ensemble des activités et des résultats de trois années (2020-2023) d'application de l'Approche Territoriale du Développement Local (ATDL) dans le cadre de la coopération extérieure de l'Union européenne (UE). Il vise à fournir des exemples du soutien apporté par l'UE concernant cette approche territoriale dans les pays partenaires, à tirer parti des apprentissages et des bonnes pratiques, et à promouvoir l'importance de l'intégration des collectivités locales (CL) dans les portefeuilles de coopération de l'UE.

L'objectif de ce document est d'éclairer et d'enrichir le travail des praticiens : le personnel de la Commission européenne (CE), en particulier les chefs de coopération des délégations de l'UE (DUE), le personnel des États membres travaillant dans le domaine de la coopération au développement et les experts thématiques ou sectoriels liés à la gouvernance, les collectivités locales et la société civile, intéressés par la promotion de l'ATDL. Il vise également à informer le personnel des agences de coopération et des organisations internationales, les universités, les praticiens et tous ceux qui s'intéressent au développement local et à l'aide extérieure de l'UE.

Le document est structuré en cinq chapitres : le chapitre 1 présente une explication du concept d'ATDL. Le chapitre 2 porte sur l'importance de l'ATDL et sa méthodologie d'application aux programmes de coopération de l'UE. Il comprend également des informations sur le service d'assistance et le dispositif d'appui ATDL, un instrument proposé par la CE aux délégations de l'UE dans le monde qui souhaitent s'engager dans cette approche. Il offre également une brève description des différentes activités de renforcement des capacités proposées par la CE à ce sujet.

Le chapitre 3 présente des exemples de soutien ATDL spécifique, déployé pour répondre aux demandes des délégations de l'UE dans douze pays de deux régions, l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes. Bien que le dispositif ATDL ait permis d'avoir des échanges approfondis avec les délégations d'Asie et du Pacifique et d'organiser un séminaire ATDL en Inde (voir chapitre 2), aucune mission spécifique n'a été déployée dans cette région au cours de la période couverte par le rapport. L'objectif de ce chapitre est de présenter l'éventail des interventions dans ces régions, visant à renforcer les collectivités locales, au moyen de différents types d'instruments tels que l'appui budgétaire infranational, les subventions directes, la coopération décentralisée et les divers types de missions ATDL déployées de manière pragmatique, en fonction des demandes et des besoins des DUE, entre autres l'assistance technique pour l'élaboration de documents d'action, le renforcement des capacités et l'amélioration du dialogue politique.

Le chapitre 4 comprend une brève présentation du programme intitulé *« Autorités locales : partenariats pour des villes durables »*, une initiative de coopération décentralisée lancée par la CE pour accompagner les projets de collaboration entre villes avec les pays partenaires de l'UE.

Enfin, le chapitre 5 analyse, systématise et capitalise les enseignements tirés après trois années de mise en œuvre de l'ATDL dans le cadre de la coopération extérieure de l'UE. Des réflexions futures sur le sujet sont formulées, ainsi que des recommandations concrètes pour la prochaine phase des initiatives ATDL. Ces réflexions sont enrichies par les résultats d'une enquête menée en 2023 au moyen d'entretiens avec douze délégations de l'UE[1].

1 L'objectif de l'enquête ATDL est d'examiner le champ d'action du dispositif ATDL et de réfléchir aux dispositions opérationnelles existantes pour le déploiement de l'expertise, en améliorant son éventail de services pour l'avenir.

© Istockphoto

Le concept de l'ATDL

1

L'Approche Territoriale du Développement Local a été créée pour répondre au besoin croissant d'aborder la dimension spatiale du développement. Dans le contexte de ses politiques d'aide au développement, le concept a été reconnu par l'Union européenne dans la communication de 2013 sur l'autonomisation des collectivités locales en tant qu'acteurs du développement[2]. De même, le programme de développement durable à l'Agenda 2030 des Nations unies fait écho à cette vision, en appelant à la « localisation » des objectifs de développement durable (ODD).

L'ATDL est une méthode dynamique et à long terme, fondée sur une approche ascendante, multi-acteurs et multisectorielle, qui permet de définir et de hiérarchiser les stratégies de développement sur un territoire donné. La vision de l'ATDL a été reflétée dans le cycle de programmation de la CE pour la période 2014-2020 dans les lignes budgétaires thématiques et géographiques et est utilisée pour orienter le cycle budgétaire actuel à l'horizon 2027.

La communication de 2013 reconnaît les avantages comparatifs des collectivités locales en tant que catalyseurs d'une approche territoriale du développement. Cependant, le document d'orientation envoie également un message clair selon lequel cela ne se produira pas si les CL: a) ne sont pas habilitées à opérer avec un degré significatif d'autonomie, des ressources suffisantes et une responsabilité appropriée à l'égard du gouvernement central et de la population de leurs juridictions; b) ne jouent pas un rôle de premier plan ou ne renforcent pas leurs propres capacités, et c) ne développent pas de relations de confiance et de coopération avec les circonscriptions locales et les autres échelons de la gouvernance et de l'administration.

Dans le cadre du présent document, le terme « gouvernements locaux et/ou régionaux » (CL ou GLR) est utilisé pour désigner tous les types de gouvernements infranationaux, normalement circonscrits par une frontière géographique et politique et par un mandat administratif spécifique. Les CL et les GLR diffèrent d'un pays à l'autre. Il s'agit, entre autres, des municipalités, des départements, des régions, des États fédérés, des entités intercommunales, des provinces, des communes, etc., aussi bien dans des contextes urbains que ruraux. Les noms varient considérablement en fonction du contexte national et de la langue. Dans la plupart des pays, mais pas tous, ils sont gouvernés par des autorités élues. Dans les documents de l'UE, les GLR sont généralement désignés sous le nom de collectivités locales ou CL.

Les notions de « développement territorial » et les contours d'une « approche territoriale du développement local » ne sont pas nouveaux[3]. Au cours des dernières décennies, de nombreuses initiatives ont été lancées dans les régions en développement pour libérer le potentiel des territoires, en mobilisant différents acteurs et en utilisant une variété d'étiquettes et d'approches de mise en œuvre (descendantes ou ascendantes). Dans le cadre du processus d'intégration de l'UE, les approches de développement territorial ont été stimulées par l'instrument des fonds structurels pour le développement régional ou sous la forme de programmes de coopération territoriale européenne. Les municipalités européennes œuvrant dans la coopération décentralisée adoptent souvent des approches territoriales pour apporter leur soutien. Les processus d'urbanisation rapide à travers le monde soulignent encore davantage l'importance des approches territoriales.

Dans la terminologie du développement, l'adjectif « territorial » fait généralement référence à l'intégration spatiale et/ou à l'échelle géographique du développement local (dans la partie infranationale du territoire national). Certains éléments

2 *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée « Accorder une autonomie accrue aux collectivités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement ».* COM/2013/0280 final 15.05.2013

3 La clarté de la définition de l'ATDL et la section ci-après sont à mettre au crédit de Jorge Rodríguez Bilbao dans *«The EU's new thinking on decentralization and territorial development» publié dans le magazine Great Insights*, Volume 4, numéro 4 (juin/juillet 2015), ECDPM, Centre pour les relations Afrique-Europe.

indiquent que l'application actuelle du développement territorial peut comporter des risques. Dans la pratique, les efforts visant à promouvoir un développement orienté dans l'espace et coordonné horizontalement reposent souvent sur des postulats irréalistes[4]. D'un côté, ils peuvent également glisser vers une perspective « hyper locale » très limitée, et de l'autre, ils peuvent occulter la nature essentiellement endogène du développement local et le rôle du territoire en tant qu'ingrédient actif, et non en tant que réceptacle passif du développement.

Pour appréhender toutes les facettes du développement territorial, une définition plus riche et plus spécifique était nécessaire. Pour ce faire, il a fallu intégrer deux éléments clés mis en lumière dans le cadre de la promotion du développement local. Tout d'abord, une compréhension du terme « local » non seulement comme la désignation d'une échelle particulière (« où » le développement a lieu), mais aussi comme une mise en évidence de « comment » et « par qui » le développement est promu. La question du « comment » renvoie à la nécessité de mobiliser le potentiel et les ressources du territoire au moyen de mécanismes politiques et institutionnels de gouvernance et d'administration à différents niveaux. La question du « qui » souligne à la fois l'importance des collectivités locales habilitées (pour faciliter les approches territoriales), la participation réelle de tous les acteurs concernés sur un territoire donné et l'existence de relations efficaces entre les différents niveaux de gouvernance.

Le développement territorial est un développement local coordonné dans l'espace qui tire parti de l'interaction des acteurs opérant à plusieurs échelles de planification et d'administration du développement.

L'intégration de ces nouveaux éléments apporte une notion élargie du développement territorial en tant que développement local coordonné dans l'espace qui tire parti de l'interaction des acteurs opérant à des échelles multiples de planification et d'administration du développement. Sur la base de la définition ci-dessus, il est possible de déterminer les principales caractéristiques de l'ATDL :

1. L'endogénéité du développement local (qui suppose de donner aux CL l'autonomie nécessaire pour atteindre un large éventail d'acteurs locaux, mobiliser et tirer parti des ressources locales);
2. La nature intégrée du développement local (entre autres, pour remédier à la fragmentation sectorielle traditionnelle des interventions de développement en silos);
3. La nature multi-scalaire du développement local (qui nécessite des mécanismes efficaces de dialogue, de négociation et de collaboration entre les différents acteurs à différents niveaux);
4. La valeur différentielle du développement local à condition que les acteurs locaux disposent de l'espace, de l'autonomie et de la capacité pour mettre au point des initiatives (grâce à des politiques de décentralisation adéquates) et mobiliser des ressources locales supplémentaires.

Avec ces différents éléments, les initiatives ATDL sont inévitablement des processus complexes et long terme, qui nécessitent des moteurs et des facilitateurs efficaces. Dans ce contexte, il est essentiel de comprendre les avantages comparatifs potentiels des CL en ce qui concerne la promotion de l'ATDL. Contrairement à d'autres acteurs, elles peuvent présenter un certain nombre d'atouts, tels que: i) un «mandat général» pour prendre des initiatives pour et au nom de leurs circonscriptions locales; ii) une légitimité politique pour assumer la responsabilité de la coordination et de l'intégration des activités des différents acteurs locaux; iii) une capacité normative au moyen de mesures réglementaires; iv) la possibilité d'être réactif et responsable face aux demandes locales; v) un degré relativement élevé de stabilité comme caractéristique permanente de l'environnement institutionnel local.

L'ATDL nécessite donc un environnement « national » multidimensionnel favorable pour promouvoir le développement « local ». Les réformes de décentralisation à elles seules n'aboutissent pas nécessairement au développement local. Dans la plupart des cas, ces réformes sont principalement motivées par une logique politique immédiate, et non par un engagement politique en faveur d'un véritable développement local. Un tel engagement politique (en fait un engagement en faveur d'une « approche territoriale du développement local ») est donc souvent le chaînon manquant entre les réformes de décentralisation et les résultats en matière de développement.

4 Il s'agit notamment d'occulter des différences essentielles au niveau du mode de fonctionnement des secteurs et de surestimer les possibilités de coordination horizontale sur un territoire donné et le rôle des différentes institutions de gouvernance locale.

L'environnement national comporte plusieurs dimensions ou composantes. Premièrement, des améliorations essentielles au niveau des systèmes de gestion du développement local liées : i) au champ d'action, aux compétences ou au mandat générique des CL ; ii) aux systèmes de planification qui réduisent le clivage local-national ; iii) à la disponibilité d'un ensemble diversifié d'instruments de financement ; et iv) à des modalités de mise en œuvre innovantes qui favorisent l'engagement civique et mobilisent les ressources de la communauté et du secteur privé. Deuxièmement, un ensemble de changements politiques et institutionnels favorables aux niveaux national et infranational, nécessaires pour assurer la durabilité des processus ATDL.

Au niveau national, les mesures de soutien comprennent : la mise en place de réformes de décentralisation adéquates (qui étendent l'autonomie/la responsabilité des CL) ; un programme urbain national et une politique de développement rural (mettant l'accent sur l'intégration spatiale des secteurs et les synergies entre les zones urbaines et rurales). Au niveau infranational, les changements institutionnels nécessitent des mécanismes efficaces de coopération intergouvernementale, des capacités de leadership local, une citoyenneté active et des partenariats public-privé.

Ces éléments sont connus sous le nom de « composantes de l'ATDL ». L'importance relative de ces composantes et leur pertinence en tant que points d'entrée pour une réforme systémique dans le cadre de la coopération extérieure de l'UE dépendent fortement du contexte (voir le tableau ci-dessous). L'approche adéquate sur un territoire donné ne peut être révélée que par une analyse minutieuse de l'économie politique à laquelle sont soumises les différentes parties prenantes.

Les composantes de l'ATDL

L'objectif du développement territorial est d'améliorer		
La prestation de services	La gestion de l'environnement	Le développement économique

en renforçant les systèmes de gestion du développement local			
Améliorer le mandat des collectivités locales	Renforcer la capacité des collectivités locales à planifier à long terme	Assainir les finances locales	Promouvoir une mise en œuvre plus efficace des projets au niveau local

avec des politiques nationales favorables		
Permettre la mise en place d'une politique nationale de décentralisation	Permettre la mise en place d'une politique urbaine nationale	Permettre la mise en place d'une politique rurale nationale

et une capacité institutionnelle infranationale			
Promouvoir la coopération intergouver-nementale	Favoriser le leadership et les capacités administratives au niveau local	Promouvoir une citoyenneté plus active au niveau local	Encourager davantage de partenariats public-privé au niveau local

© Shutterstock

L'ATDL dans le cadre de la coopération extérieure de l'UE

2

Depuis sa création, l'UE n'a cessé de démontrer son rôle de chef de file en matière de développement local et de décentralisation et a accordé une grande importance au développement régional et à l'approche territoriale. L'UE s'est efforcée de promouvoir une croissance économique équilibrée et de réduire les disparités entre ses États membres et ses régions. En outre, l'UE reconnaît que la diversité régionale est un atout précieux qui peut contribuer à l'intégration européenne globale. Le fait de mettre l'accent sur le développement régional permet de préserver et de promouvoir les identités, les cultures et les langues régionales.

Sur la base de ce qui précède, l'approche territoriale du développement local a été privilégiée dans l'action extérieure de l'UE parce qu'elle tient compte des caractéristiques uniques et des difficultés rencontrées au niveau local. En adaptant les politiques et les stratégies aux besoins locaux spécifiques, l'UE peut maximiser l'efficacité de ses initiatives et veiller à ce que les ressources soient allouées plus efficacement.

En adoptant une approche globale tenant compte des caractéristiques uniques et des difficultés des différentes réalités locales, l'UE vise à créer un monde plus inclusif, plus cohésif et plus prospère.

En outre, l'UE reconnaît qu'une stratégie unique n'est peut-être pas adaptée à la diversité des territoires de ses pays partenaires et qu'une approche plus nuancée et localisée est donc nécessaire. En adoptant une approche globale tenant compte des caractéristiques uniques et des difficultés des différentes réalités locales, l'UE vise à créer un monde plus inclusif, plus cohésif et plus prospère.

C'est dans cette optique que la Commission européenne a publié en 2016 le document de référence intitulé *« Soutenir la décentralisation, la gouvernance locale et le développement local au travers d'une approche territoriale »* Collection Outils et Méthodes, nº 23. Ce document a constitué la première étape en vue de la création d'une méthodologie complète sur la manière dont l'UE devait travailler sur ces sujets dans le cadre de sa coopération extérieure.

En outre, en 2017, la Commission européenne a publié un guide pratique sur la mise au point de l'ATDL : *« Promouvoir une Approche Territoriale du Développement Local (ATDL) dans les opérations de l'UE : une boîte à outils pour une mise en œuvre effective des actions de l'UE en appui aux autorités locales, à la gouvernance locale et aux réformes en matière de décentralisation au travers d'une approche territoriale »*. Ces documents fondamentaux ont été complétés par la suite par une boîte à outils qui apporte des outils plus spécifiques à l'éventail des options disponibles pour les DUE : « Concept et mise en œuvre de l'appui budgétaire de l'UE en contexte décentralisé ». Note méthodologique (2017).

Le dispositif ATDL

En corrélation directe avec les outils et documents d'orientation susmentionnés, en 2017, la Commission européenne a lancé le dispositif ATDL, une initiative d'assistance technique et financière basée sur la demande et créée pour venir en aide aux DUE qui souhaitent intégrer l'approche territoriale dans leur portefeuille de coopération. Sous la coordination de l'unité G2 (collectivités locales, organisations de la société civile et fondations) de la Direction Générale des Partenariats Internationaux de la CE, le dispositif offre trois types de soutien pour accompagner les actions de l'UE sur les questions liées à la décentralisation, à la gouvernance locale et au développement territorial :

- Soutien aux réformes et politiques nationales en matière de décentralisation ;
- Soutien aux politiques sectorielles liées au développement local et à la fourniture décentralisée de services publics essentiels ;
- Soutien direct à des projets ou politiques de développement territorial local.

Le dispositif ATLD a contribué à l'intégration de l'approche territoriale dans les stratégies et les programmes de coopération de l'UE. Il est conçu comme un outil flexible à la disposition des Délégations de l'UE pour soutenir l'intégration des CL en tant que bénéficiaires de leurs programmes.

Une première phase du dispositif ATDL a été déployée au cours de la période 2018-2019. Une deuxième phase a été mise en œuvre de 2020 à 2023[5]. Après ces années de mise en œuvre, le dispositif ATDL a gagné en importance dans le contexte du cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période 2021-2027, qui n'incluait plus de ligne budgétaire thématique consacrée à la collaboration avec les CL. Le CFP opte plutôt pour un partenariat avec les CL au travers des différentes fenêtres géographiques et recommande d'atteindre, d'ici 2027, un montant d'au moins 500 MEUR en faveur des CL au travers des programmes d'appui des DUE.

Au cours des trois dernières années, le dispositif ATDL a soutenu les Délégations de l'UE en ce qui concerne :

- L'organisation de séminaires de formation qui favorisent la compréhension de l'approche territoriale et de sa valeur potentielle dans la stratégie globale de coopération de l'UE dans chaque pays ;
- La réalisation d'un diagnostic sur la viabilité politique d'une approche territoriale dans un pays, avec des conseils pratiques, adaptés à chaque contexte et des suggestions d'assistance technique spécifique tout au long du processus ;
- Une aide visant à soutenir les programmes de décentralisation, de gouvernance et de développement local au cours des différentes phases du projet : identification, formulation, mise en œuvre, suivi et évaluation ;
- L'élaboration d'une feuille de route pour la collaboration de l'UE avec les CL d'un pays, en tant qu'outil stratégique pour promouvoir le développement local et structurer un dialogue avec les associations nationales de CL, en renforçant la coopération avec les États membres de l'UE et leurs projets sur le terrain ;
- Le soutien en faveur d'un dialogue politique renforcé entre les DUE et les gouvernements nationaux sur la décentralisation, ainsi qu'un meilleur dialogue et une meilleure coopération avec les CL participant aux projets de l'UE.

Renforcement des capacités aux niveaux mondial et régional

En plus de fournir un soutien spécifique, en fonction des demandes des DUE pour leurs propres programmes de coopération, au cours de la période 2020-2023, le dispositif ATDL a permis d'organiser deux séminaires de formation au niveau international et quatre séminaires de formation régionaux, et ce afin de sensibiliser le personnel des DUE et les partenaires locaux concernant l'approche ATDL et de renforcer leurs capacités.

L'objectif général des deux séminaires internationaux sur l'ATDL était d'aider le personnel du siège et des DUE à mieux comprendre et contextualiser l'ATDL, et à recenser et formuler des actions visant à promouvoir le développement local grâce à cette méthode.

Le premier séminaire international a été organisé en juillet 2020, entièrement en ligne, en raison des restrictions de confinement imposées par la pandémie de COVID-19 et a réuni 30 participants. L'objectif du séminaire était d'aider le personnel des DUE à intégrer les CL, la décentralisation et autres sujets liés au sein des programmes et projets financés par l'UE, dans la programmation bilatérale, régionale et sectorielle. Un deuxième séminaire de ce type a été organisé à Bruxelles en juillet 2022, en vue de former le personnel basé au siège de la CE à Bruxelles, et a réuni 31 participants.

Outre ces deux séminaires, quatre séminaires régionaux ont également été organisés en Amérique latine et dans les Caraïbes (72 participants), en Afrique (35 et 23 participants dans deux séminaires) et dans la région Asie-Pacifique (35 participants). La majeure partie de l'audience des séminaires régionaux était le personnel des DUE, en particulier les chefs de coopération et les experts en matière de gouvernance, société civile et autres secteurs pertinents. Le tableau ci-après dresse la liste des séminaires sur l'ATDL organisés entre 2020 et 2023.

5 En septembre 2023, un nouveau contrat pour la prochaine phase du dispositif ATDL (2024-2026) a été approuvé.

Séminaires de renforcement des capacités sur l'ATDL 2020-2023			
Région	**Lieu**	**Date**	**Participants**
International	En ligne	20-24 juillet 2020	Les représentants des DUE au Kirghizstan, en Tunisie, au Bénin, au Nigeria, en Guinée-Bissau, à Madagascar, au Cambodge, en Guyane, au Suriname, en Égypte, en Éthiopie, en Arménie, au Cameroun, en Mongolie, en Palestine, au Cap Vert, au Myanmar, au Honduras, au Pérou, au Liberia, au Népal, au Soudan, en Namibie, à Cuba, au Zimbabwe, en République Démocratique du Congo, en Ouzbékistan, en Angola, au Lesotho, en Équateur, à Haïti, au Mozambique, au Togo, au Kenya, au Sri Lanka, au Maroc et au Rwanda
International	Bruxelles, Belgique	24 juin 2022	Personnel du siège de la CE, principalement des représentants des Geo-Desks et des experts du secteur
Amérique latine et Caraïbes	La Havane, Cuba	19-21 septembre 2022	Représentants des DUE au Guatemala, au Venezuela, au Brésil, en République Dominicaine, au Costa Rica, en Équateur, au Nicaragua, en Bolivie, à Haïti, au Pérou et à Cuba
Afrique anglophone	Johannesburg, Afrique du Sud	26-28 octobre 2022	Représentants des DUE au Botswana, en Afrique du Sud, en Eswatini, en Éthiopie, au Kenya, au Liberia, au Malawi, en Namibie, en Zambie et au Zimbabwe
Afrique francophone	Abidjan, Côte d'Ivoire	22-24 novembre 2022	Représentants des DUE aux Comores, au Sénégal, au Togo, au Niger, au Gabon, au Djibouti, au Tchad, en Éthiopie, en Guinée-Bissau et en Côte d'Ivoire
Asie-Pacifique	New Delhi, Inde	26-28 avril 2023	Représentants des DUE au Bangladesh, en Inde, au Bhoutan, au Népal, au Pakistan, aux Philippines, au Timor-Oriental, au Sri Lanka et aux Maldives. Représentants du gouvernement du Laos

Les séminaires ont également renforcé la capacité des DUE à recenser et à formuler des actions spécifiques visant à promouvoir le développement local et la participation des autorités infranationales aux programmes de l'UE. Les objectifs spécifiques étaient notamment les suivants :

- Présenter le concept et l'importance du ATDL en tant que méthode dynamique et à long terme, fondée sur une approche ascendante, multi-acteurs et multisectorielle, qui permet de définir et de hiérarchiser les stratégies de développement sur un territoire donné ;
- Soutenir les DUE dans l'utilisation de l'ATDL pour intégrer les gouvernements locaux et le développement territorial dans leur programmation bilatérale pluriannuelle ;
- Présenter des études de cas des DUE dans la région et discuter des possibilités et défis liés à la mise en place d'un dialogue structuré et à long terme avec les gouvernements infranationaux (municipalités, autorités provinciales, etc.) et leurs associations nationales, et ce dans le but de les intégrer de manière plus systématique dans le cycle de coopération pluriannuel ;
- Présenter des preuves sur la manière dont un cas spécifique soutenu par l'ATDL peut améliorer la mise en œuvre des actions de l'UE sur le terrain ;
- Présenter les services et types de soutien que les DUE peuvent recevoir de l'unité G2 de la DG INTPA et du dispositif ATDL.

Le séminaire organisé en Inde comprenait un objectif supplémentaire demandé par le Chef de Délégation de l'UE en Inde, à savoir renforcer le dialogue politique sur le Pacte Vert de la CE.

Les séminaires régionaux ont accueilli des invités des ambassades des États membres de l'UE, des représentants des agences de coopération et des gouvernements locaux, ainsi que des experts externes invités à présenter différentes perspectives de l'approche territoriale. Parmi les participants figuraient également souvent des autorités du gouvernement central chargées du développement local, des représentants d'associations de CL et des réseaux de villes, des entités des Nations unies, des agences de coopération bilatérale et des banques multilatérales de développement. La diversité des profils des participants a permis de partager différentes perspectives sur la décentralisation, ce qui a contribué à un riche échange de points de vue et d'informations[6].

6 Un compte rendu plus détaillé de l'ordre du jour et des résultats des différents séminaires sur l'ATDL se trouve dans des rapports spécifiques : https://capacity4dev.europa.eu/groups/regional-seminars-on-the-territorial-approach-to-local-development_en

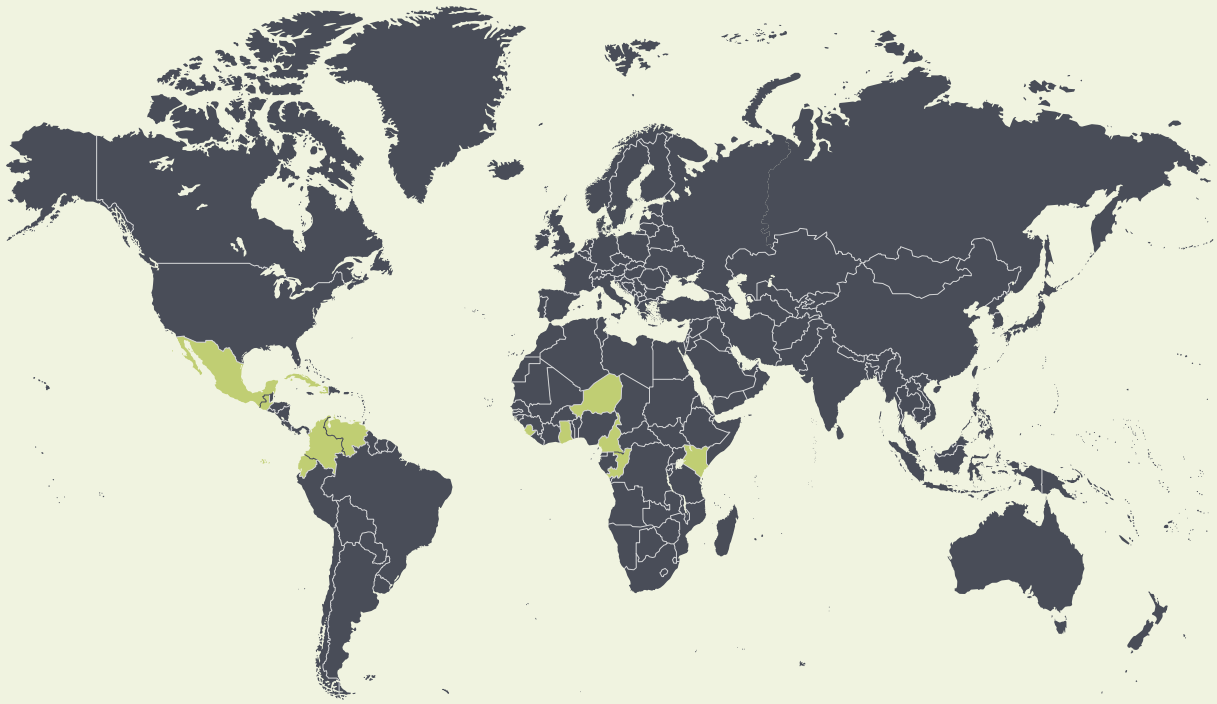

Missions ATDL effectuées au cours de la période 2020-2023

	Pays	Titre du projet
Amérique latine et Caraïbes	1. Colombie	Renforcer les commissions régionales pour la compétitivité et l'innovation
	2. Cuba	Soutenir la formulation du programme des municipalités durables
	3. Équateur	Soutenir les projets de transition écologique au niveau local
	4. Guatemala	Favoriser la transition écologique dans la région de Petén
	5. Haïti	Soutenir la formulation du programme « Développement des territoires résilients »
	6. Mexique	Renforcer les pratiques, les normes et la législation relatives aux finances des autorités infranationales mexicaines
	7. Venezuela	Analyser le potentiel du ATDL pour renforcer les capacités des gouvernements infranationaux
Afrique	8. Cameroun	Formulation du programme décentralisation et appui au dialogue politique de la DUE
	9. Congo	Soutenir la décentralisation/le dialogue politique et introduire une perspective territoriale dans les actions de la DUE, notamment au sein du programme « Villes résilientes »
	10. Ghana	Soutenir la formulation des composantes spécifiques de gouvernance locale du programme « Villes intelligentes et durables »
	11. Kenya	Renforcer la décentralisation au Kenya
	12. Niger	Soutenir la gouvernance et le développement local dans la région d'Agadez
	13. Sierra Leone	Mettre en œuvre l'ATDL dans le programme « La nature nous nourrit »

L'ATDL en pratique : études de cas internationales

3

Au cours de la période allant de février 2020 à septembre 2023, le dispositif ATDL a répondu à la demande de plus d'une douzaine de délégations de l'UE qui ont sollicité un soutien pour travailler sur l'approche ATDL (voir le tableau ci-après). Il convient de noter que certaines de ces missions se sont déroulées en plusieurs phases. Par exemple, le Congo et Haïti ont bénéficié de deux missions chacun, tandis que le Mexique a connu quatre phases distinctes.

De nombreuses délégations de l'UE ont demandé l'appui du dispositif ATDL pour la préparation de documents d'action associant les collectivités locales, parfois dans le cadre d'une approche plus approfondie avec des demandes de diagnostics territoriaux et d'appui au dialogue politique plus stratégique sur la décentralisation. Ce chapitre présente douze études de cas basés sur les missions déployées dans les régions d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes[7]. En outre, il convient de souligner que plusieurs autres DUE ont manifesté de l'intérêt pour l'ATDL et bénéficieront du soutien du dispositif dans les mois à venir. Parmi ces pays figurent le Timor-Oriental, l'Inde, le Bhoutan et le Burundi.

Chaque étude de cas est synthétisée en deux pages qui comprend des informations sur le titre, le thème principal de l'initiative, le pays, la région et la date. L'étude de cas comprend également des informations sur les objectifs généraux et spécifiques de la mission, la liste des partenaires de l'UE, les principaux bénéficiaires locaux, les questions clés abordées, les composantes du ATDL liées à l'intervention, les résultats escomptés et les enseignements tirés de l'intervention. Pour chaque étude de cas, une référence est ajoutée aux priorités de l'INTPA (voir tableau ci-après) abordées dans le cadre de l'action.

Priorités de l'INTPA[8]				
Alliances du Pacte Vert	Alliances pour la science, la technologie et l'innovation et le numérique	Alliances pour la croissance durable et l'emploi	Partenariats migratoires	Gouvernance, paix et sécurité
• Économie circulaire • Biodiversité • Villes vertes et intelligentes • Énergie durable • Systèmes alimentaires : de la ferme à la table • Eau et océans • Pollution	• Gouvernance (cadres réglementaires) • Connectivité numérique, y compris les infrastructures essentielles telles que l'électricité, le haut débit • Compétences numériques et esprit d'entreprise • Services électroniques, y compris la	• Investissement durable et réduction des risques, y compris les infrastructures essentielles • Création d'emplois décents • Éducation et compétences • Environnement des entreprises et climat des affaires	• Causes profondes des migrations irrégulières et des déplacements forcés, y compris les effets bénéfiques des migrations sur le développement • Gestion des migrations, y compris la gestion des frontières, le retour, la réadmission et la réintégration durable, ainsi que les voies d'entrée légales	• Droits de l'homme, démocratie, valeurs fondamentales • État de droit et obligation de rendre des comptes • Prévention des conflits, maintien de la paix et consolidation de la résilience • Lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée

7 L'étude de cas de la mission ATDL en Haïti n'est pas incluse, car la mission n'était pas terminée au moment de la rédaction du présent document.
8 https://european-union.europa.eu/priorities-and-actions/eu-priorities/european-union-priorities-2019-2024_fr

COLOMBIE

Renforcer les commissions régionales pour la compétitivité et l'innovation

Région	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	Date	Octobre 2021 - mars 2022
Lieu	• Les 32 départements de Colombie		
Sujet	• Renforcement de la compétitivité et de l'innovation au niveau infranational, par la refonte institutionnelle et l'amélioration de l'information territoriale dans les commissions régionales pour la compétitivité et l'innovation (CRCI, en espagnol) dans les départements de Colombie		
Priorités de l'INTPA	• Alliances pour la croissance durable et l'emploi • Gouvernance, paix et sécurité		
Partenaires de l'UE	• Aucun		
Bénéficiaires/ Alliés	• Département national de la planification, chambres de commerce des départements, gouvernorats, municipalités et districts de Colombie, ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme		
Mission ATDL Objectifs	• Concevoir un mécanisme administratif de financement collectif qui facilite le fonctionnement des CRCI dans les départements de Colombie. • Examiner la réglementation, déterminer les autres possibilités de financement pour ces entités et mener des entretiens avec les membres d'au moins trois CRCI, à des niveaux de développement différents. L'objectif est d'établir les mécanismes et les besoins en vue de la création d'un modèle de fonds commun pour le financement et le fonctionnement des CRCI. Les expériences internationales doivent être examinées à titre de référence. • Proposer des recommandations pour la conception d'un mécanisme servant de canal de communication entre les niveaux de gouvernement (national, départemental, municipal) pour la gestion du système national de compétitivité et d'innovation (SNCI, en espagnol). Un axe est nécessaire pour déterminer les procédures permettant de rendre compte des services que l'entité utilise au niveau national pour les apporter au niveau municipal et vice-versa.		
Demande de la DUE et questions clés	• L'un des obstacles à l'accomplissement des fonctions des CRCI est la difficulté de soutenir les équipes techniques qui couvrent les axes stratégiques de la compétitivité et qui sont gérées par des comités ou des instances thématiques. Les CRCI n'engagent pas de dialogue direct avec les acteurs sur l'ensemble du territoire, ce qui les rend centralisatrices et entrave la participation effective des acteurs publics, privés et universitaires dans les municipalités. • Le manque de participation des acteurs municipaux dans les instances départementales qui promeuvent la productivité et la compétitivité a une incidence négative sur le développement économique local, mettant en évidence la manque d'articulation institutionnelle qui entrave la coopération et le progrès collectif au service d'une vision compétitive du territoire. • Les acteurs locaux ne connaissent pas la portée et les composantes du SNCI, telles que les mécanismes d'alignement, de gestion, de promotion et de financement des instruments de politique publique. De même, le rôle des entités et des instances d'ordre national et territorial responsables de la politique et de l'action dans les domaines de la compétitivité et de l'innovation est méconnu, ce qui génère un décalage entre les niveaux territoriaux et, par conséquent, une compréhension limitée de leur utilité pour leur développement.		

Guatapé, vue panoramique depuis La Piedra del Peñol, Medellin, Colombie © Istockphoto

Principaux résultats	• Adoption de l'entité du contrat de fiducie mercantile des patrimoines autonomes comme mécanisme idéal de financement public-privé pour permettre le fonctionnement des CRCI. • Accord d'une autorisation expresse pour que les ressources reçues puissent également être utilisées pour la formulation et/ou la structuration de projets d'investissement pour la compétitivité et l'innovation, ainsi que pour la conception et l'exécution de programmes de développement des capacités sectorielles et institutionnelles. • Adoption d'une disposition indiquant que les ressources publiques, quelle que soit leur origine (budget national, des départements, des communes ou des districts ; système général de redevances, etc.), seront transférées au patrimoine autonome respectif. • Prévoir une compétence expresse pour que le régime contractuel applicable soit de droit privé sans considération de l'origine des ressources, tant pour la sélection de l'entité fiduciaire qui gère le patrimoine autonome que pour les contrats qu'elle conclut par la suite pour son fonctionnement. • En matière de communication : a) Mise en place de parcours d'apprentissage développés en trois étapes avec différents acteurs, pour transmettre les informations stratégiques du SNCI et former les secrétaires techniques de la CRCI à la communication, aux relations extérieures et à la participation. Répétition de ces parcours d'apprentissage tous les quatre ans ; b) Élaboration d'un protocole de communication ascendant et descendant, qui explique la circulation de l'information au sein du SNCI, en désignant le comité de régionalisation et les secrétaires techniques de la CRCI comme acteurs centraux. • Les activités parallèles comprennent: la mise à jour du contenu de la page web du SNCI; la création d'un canal de participation pour les acteurs concernés via les réseaux sociaux et les pages du SNCI; la mise en place d'une campagne, l'organisation d'ateliers avec les attachés de presse des ministères, et la préparation conjointe d'un ordre du jour pour les réunions ou les événements auxquels les gouverneurs et les maires participent largement, et ce afin de garantir que les délégués du gouvernement national transmettent les messages stratégiques.
Les composantes du ATDL	• Promouvoir une mise en œuvre plus efficace des projets au niveau local • Promouvoir la coopération intergouvernementale • Promouvoir une citoyenneté plus active au niveau local • Encourager davantage de partenariats public-privé au niveau local
Enseignements tirés	• La mission met en évidence l'importance d'inclure l'approche territoriale dans les politiques nationales de compétitivité et d'innovation, notamment pour assurer une plus grande autonomie financière, technique, juridique et fiscale des CRCI. • L'activité d'appui de la mission ATDL a été réalisée en 2022 dans le cadre du SNCI, une figure importante sous le précédent gouvernement national, mais qui a perdu de sa pertinence sous le gouvernement actuel. Les nouveaux gouvernements nationaux remettent souvent en cause les acquis des précédentes équipes. L'absence de politiques publiques fortes et l'évolution des priorités nationales ont rendu difficile l'ancrage des recommandations du ATDL et la continuité de la mission. Au moment de la rédaction de la présente étude, les progrès de la mission ont été limités. Du point de vue du dialogue sur les politiques publiques, la mission ATDL a été utile même si les thèmes de la décentralisation et de la compétitivité régionale sont en perte de vitesse en Colombie.

CUBA

Soutenir la formulation du programme des municipalités durables

Région	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	Date	Juillet - octobre 2022
Lieu	• Les municipalités de Martí, Guanabacoa, Isla de la Juventud, Yaguajay, Cabaiguan, Trinidad, Manicaragua et Remedios.		
Sujet	• Application de l'Approche Territoriale du Développement Local au programme UE-Cuba pour la transition durable et écologique des municipalités cubaines, en se concentrant sur deux secteurs principaux : une souveraineté alimentaire accrue fondée sur des systèmes agricoles locaux durables et une autosuffisance énergétique fondée sur des sources d'énergie renouvelables locales.		
Priorités de l'INTPA	• Alliances du Pacte Vert • Alliances pour la croissance durable et l'emploi • Gouvernance, paix et sécurité		
Partenaires de l'UE	• Initiative de l'Équipe Europe (Italie, Espagne et Norvège)		
Bénéficiaires/ Alliés	• Gouvernement de Cuba : Ministerio de Economía y Planificación, Ministerio de Comercio Exterior, Inversión Extranjera y Colaboración Económica Internacional, Instituto Nacional de Ordenación Territorial y Urbanismo, Instituto Nacional de Investigaciones Económicas, Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente y Ministerio de Educación Superior. • Gouvernements provinciaux, autorités municipales, coopératives, centres de recherche		
Mission ATDL Objectifs	• Préparer, coordonner et animer un atelier pour la formulation du programme de transition écologique des municipalités durables à Cuba. • Fournir une assistance technique à la Délégation de l'UE à Cuba pour l'élaboration de la note conceptuelle et du document d'action du programme de transition écologique inclusive des municipalités durables à Cuba, dans le cadre de l'approche ATDL. • Proposer des actions concrètes pour l'application de l'approche ATDL dans les secteurs mentionnés, y compris la logique d'intervention, les indicateurs de suivi et les résultats escomptés.		
Demande de la DUE et questions clés	• Conformément à la politique de l'État cubain à l'horizon 2100 « Tarea Vida » (« *Plan pour la vie* ») et à l'engagement de l'UE à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, la coopération de l'UE à Cuba se concentre sur ce domaine prioritaire au niveau local. Le gouvernement cubain est chargé de d'identifier les municipalités qui offrent la possibilité de faire avancer le processus de décentralisation et de représenter les principales régions socio-économiques de Cuba. Les deux secteurs les plus pertinents identifiés sont l'énergie et la souveraineté alimentaire, sur la base des énergies renouvelables, ainsi que l'économie circulaire et l'agroécologie intégrant des stratégies résilientes pour faire face aux risques naturels liés au changement climatique. • Conformément à l'engagement constitutionnel de Cuba en faveur de la décentralisation municipale et à l'attention transversale accordée à la transition numérique, l'UE soutiendra ce processus par une approche inclusive (administration en ligne), en mettant l'accent sur l'égalité entre les hommes et les femmes et la participation de tous les acteurs (secteur public, société civile, organisations de la société civile, coopératives, petites et moyennes entreprises, entre autres), en particulier des jeunes.		

Principaux résultats	• L'atteinte progressive d'une production alimentaire durable et résiliente (conformément au « *plan d'autosuffisance municipal* ») grâce à des actions municipales, à la participation de tous les acteurs, à l'accent mis sur les femmes et les jeunes, à l'amélioration des systèmes de gestion des connaissances et à la montée en puissance des politiques nationales. • L'atteinte progressive de l'autosuffisance énergétique grâce aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, au moyen d'actions municipales tenant compte du cadre de la politique nationale. • L'amélioration de l'accès à l'eau potable, l'assainissement et la gestion des déchets solides, liés à l'économie circulaire, en mettant l'accent sur les secteurs de l'agriculture et de l'énergie. • La contribution au développement d'une gestion participative décentralisée, en favorisant l'inclusion des femmes et des jeunes.
Les composantes du ATDL	• Renforcer la capacité de planification à long terme des CL • Promouvoir une mise en œuvre plus efficace des projets au niveau local • Permettre la mise en place d'une politique nationale de décentralisation • Permettre la mise en place d'une politique rurale nationale • Promouvoir la coopération intergouvernementale • Favoriser le leadership et les capacités administratives au niveau local
Enseignements tirés	• L'initiative repose sur le projet pionnier de coopération entre l'UE et Cuba dans la municipalité de Marti, dans la province de Matanzas. Le programme représente une opportunité de progresser dans la promotion de mécanismes de gouvernance à plusieurs niveaux plus efficaces à Cuba. La coordination et la complémentarité entre les différents niveaux ou sphères de gouvernement est une question clé pour obtenir les résultats escomptés des projets et pour progresser vers une décentralisation plus efficace. La coopération de l'UE vise à renforcer le développement local de façon cohérente avec la politique nationale de décentralisation, qui en est encore à l'état embryonnaire à Cuba. • Il convient de noter l'intérêt de promouvoir des relations non hiérarchiques, fondées sur la loyauté institutionnelle et le respect du système juridictionnel en vigueur. De même, les efforts ont été intensifiés dans le cadre du programme pour assurer la coordination interne des politiques encouragées par le gouvernement dans le domaine du développement territorial, en veillant à leur cohérence et à leur complémentarité. Cela vaut également pour les initiatives promues avec le soutien de la coopération internationale, et de l'UE en particulier. En ce sens, il convient de garantir la complémentarité du programme des municipalités durables avec les programmes promus par le gouvernement cubain, tels que le PADIT, et avec d'autres programmes promus par l'UE au niveau régional, tels qu'EUROsociAL+ ou EUROClima. • La mission ATDL a néanmoins été confrontée au faible pouvoir des CL cubaines qui s'alignent sur les priorités du gouvernement central. Il existe bien des assemblées locales, provinciales et des associations civiles mais elles sont fortement limitées par les directives du parti au pouvoir. En fait, la constitution fait du parti l'instance gouvernante suprême. Par conséquent, la participation est encore limitée.

Skyline du centre-ville de La Havane, Cuba © Istockphoto

EQUATEUR

Soutenir les projets de transition écologique au niveau local

Région	LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN	Date	Sept. – Nov. 2022
Lieu	• Sierra and coastal regions of Ecuador		
Sujet	• Operationalize EU support to the weakest local governments of the Sierra and Coastal regions of Ecuador on the topics of water and sanitation, reduction of chronic childhood malnutrition with a particular focus on the protection of ecosystems and water resources such as the paramo in the highlands.		
Priorités de l'INTPA	• Green Deal • Alliances for Sustainable Growth and Jobs • Governance, Peace and Security		
Partenaires de l'UE	• European Investment Bank (EIB), German Cooperation Agency (GIZ), French Cooperation Agency (AFD) and German Development Bank (KfW)		
Bénéficiaires/ Alliés	• Consorcio de Gobiernos Autónomos Provinciales del Ecuador (CONGOPE), Asociación de Municipios del Ecuador (AME), Consejo Nacional de Gobiernos Parroquiales Rurales del Ecuador (CONGOPARE). • In collaboration with the Ministry of Economy and Finance, the National Secretariat of Planning, Ecuadorian Development Bank and the Technical Secretariat on Childhood Malnutrition.		
Mission ATDL Objectifs	• Support the EUD in Ecuador to operationalize EUR 4 million to support the weakest Decentralized Autonomous Governments (GADs in Spanish) of the Sierra and Coastal regions to help them access funds from the Ecuador Development Bank (BDE) under a EUR 100 million loan from the European Investment Bank (EIB) on the topics of water and sanitation, reduction of chronic childhood malnutrition with a particular focus on the protection of ecosystems and water resources such as the paramo in the highlands. • Provision of elements for a potential EU-funded intervention to strengthen local financial capacities (strengthening the local land registry). • Support the drafting of an EU call for proposals aiming at assisting the weakest and poorest local governments most affected by child malnutrition to have access to water and sanitation projects to be financed by BDE in the sierra region. • Prepare and conduct a capacity building seminar on TALD including how to train the 3 national associations of local authorities in supporting the small rural municipalities to access water and sanitation services and reducing the chronic childhood malnutrition levels.		
Demande de la DUE et questions clés	• Ecuador's local governments are highly dependent on the income transferred from the central government (around 75% of their budget). Sub-national authorities have to consider reducing their expenses and increasing their revenues. The smaller ones have the most serious limitations in the management of their public finances. These also suffer from high levels of poverty and malnutrition and do not have the institutional and technical capacity to increase their income. There is a lack of capacity to control their public expenditure, putting at risk the sustainability of their public finances. This situation makes difficult for them to access public bank loans to finance their development and implement projects related to the green transition, in water and sanitation.		

Volcan Cotopaxi, Équateur © Istockphoto

Principaux résultats	• Support Ecuador´s transition towards a green and climate-resilient economy by developing an institutionalised national framework for the Ecological Transition, strengthening climate governance and developing a pipeline of green projects to be funded by European financial institutions. • Provide recommendations on how to support decentralised government entities' green development plans, whilst upscaling an open and transparency participatory approach with civil society, including vulnerable groups through a Human Rights-based approach and a gender lens. This follows on the EUD's work on climate change, solid waste management, circular economy and NDCs implementation. • Provide important inputs to draft the Guide for the Call for Proposals for a 4M Euro intervention. The Guide includes training, technical assistance and the development of micro-projects not only for Local Authorities but also for rural water and sanitation promoters (many of which are indigenous leaders). This aims at empowering community leaders in their role of interlocutors and their capacity of dialogue at the local and central level. • Stress the importance of including a system for Monitoring and Evaluation through randomized control trials, where the evaluation of impacts and replicability in other municipalities is encouraged.
Les composantes du ATDL	• Strengthen LAs capacity for long term planning • Strengthen local finances • Promote more efficient implementation of projects at the local level • Foster leadership and administrative capacity at the local level • Promote more active citizenship at the local level
Enseignements tirés	• At the micro level, the action served to identify where to allocate EUR 4 million to improve the public finance management of the weaker local governments, most affected by chronic childhood malnutrition to help them recover their technical capacities to access and manage loans to finance development projects related to water and sanitation. Specific results include the drafting of the main components of the Call for Proposals: "A Green Deal for Ecuador: inclusive, sustainable and resilient economies fostered by innovation and investments at local level". • An important lesson learned is the inclusion of specific wording in the Call of Proposals conditioning grants to collaboration between civil society and local authorities: *"for this lot, it is mandatory to present a proposal in consortium, led by a civil society organization (main beneficiary) and a co-applicant that should be a local authority or an association of local authorities (AME-CONGOPE) plus a local university."* It is worth highlighting the importance to the involvement of rural or indigenous communities in the development of the project. • Other lessons learned are that the TALD Mission provided certain expertise on local and territorial development to the EUD that do not always have this knowledge and that the TALD Facility strengthened the dialogue with local government associations.

GUATEMALA

Favoriser la transition écologique dans la région de Petén

Région	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	Date	Juin - septembre 2022
Lieu	• Département de Petén		
Sujet	• Réduction des inégalités en améliorant le niveau de vie de la population rurale, en accordant une attention particulière aux jeunes, aux femmes et aux groupes autochtones		
Priorités de l'INTPA	• Alliances du Pacte Vert • Alliances pour la science, la technologie et l'innovation et le numérique • Alliances pour la croissance durable et l'emploi • Gouvernance, paix et sécurité		
Partenaires de l'UE	• L'initiative de l'Équipe Europe avec l'Agence de coopération allemande (GIZ), l'Agence espagnole de coopération internationale au développement (AECID) et la Suède.		
Bénéficiaires/ Alliés	• Partenaires publics : bureau du Président du Guatemala, bureau du Gouverneur de Petén, Secrétariat de la planification et de la programmation de la Présidence, ministère de l'environnement et des ressources naturelles, ministère de l'agriculture, Conseil national des zones protégées, Institut national des forêts, municipalités et associations de municipalités de Petén, office du tourisme du Guatemala. • Acteurs locaux : Asociación de Comunidades Forestales de Peten, Empresa Comunitaria de Servicios del Bosque, Fundación PROPETEN, Fundación Defensores de la Naturaleza. • Partenaires privés : Comité national des entreprises, Agence nationale des exportations, Chambre du tourisme et du commerce et entreprises du secteur privé.		
Mission ATDL Objectifs	• Appliquer l'Approche Territoriale du Développement Local à la formulation du programme « Favoriser la transition écologique à Petén ». • Fournir une assistance technique à la DUE au Guatemala pour l'élaboration du document d'action dans le cadre de l'approche ATDL. • Proposer des actions concrètes pour l'application de l'approche ATDL dans le cadre de la coopération de l'UE, y compris les indicateurs de suivi et les résultats escomptés.		
Demande de la DUE et questions clés	• Afin de parvenir à une transition écologique à Petén, une approche holistique est nécessaire pour répondre aux différents défis environnementaux qui touchent le département. Ce n'est qu'en travaillant conjointement et en coordination dans les trois principaux secteurs économiques de la région (la sylviculture, l'agriculture et le tourisme) et en recherchant l'équilibre nécessaire entre le développement économique et la protection de l'environnement qu'il sera possible de parvenir à une transition écologique des secteurs économiques. Le manque d'accès aux services publics, en particulier à l'eau, à l'assainissement et à la gestion des déchets solides, ainsi que l'augmentation des migrations internes, ont un impact plus important sur les écosystèmes et la dégradation de l'environnement. Les questions clés à aborder dans le cadre d'une approche territoriale sont les suivantes : • La gestion durable des forêts • Une agriculture résiliente au changement climatique et des systèmes agroforestiers • Le tourisme durable • La gestion des déchets solides et l'assainissement • Le renforcement des capacités institutionnelles à tous les niveaux de l'administration publique		

Coucher de soleil sur le Lac Petén Itza, Guatemala © Istockphoto

Principaux résultats	Renforcement des capacités institutionnelles en développant les compétences techniques des membres des Conseils départementaux de développement (CODE) en matière de planification, de programmation et d'exécution budgétaire des investissements verts dans leurs juridictions. • Résultat nº 1 : Mise en place d'un programme de formation. 200 fonctionnaires des entités membres des CODE ont suivi avec succès un module du programme d'ici 2027. • Résultat nº 2 : Mise en œuvre du plan de numérisation. Cinq solutions numériques sont conçues en 2025 pour la modernisation des services publics et/ou la transparence des procédures publiques. L'unité Technique Départementale (UTD) et cinq organisations de la société civile et/ou syndicats privés appliquent des solutions numériques en 2027 pour rendre leurs actions institutionnelles transparentes et informer la population du département. Dix municipalités appliquent des solutions numériques en 2027, afin de moderniser les services publics. Renforcement des capacités institutionnelles sur le territoire pour concevoir et mettre en œuvre des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans leurs juridictions. • Résultat nº 1 : Tous les membres des CODE sont informés de la mise à jour du Plan national des contributions déterminées au niveau national (CDN 2022) et des réductions prévues dans leurs juridictions. Trois séminaires mondiaux et cinq ateliers sectoriels sont organisés avec les membres des CODE d'ici à 2025. • Résultat nº 2 : Les CODE s'engagent à contribuer à la réalisation du plan national. Trois instruments politiques sont adoptés par les CODE d'ici à 2027 sur des questions liées aux CDN 2022 et à la transition écologique du département de Petén.
Les composantes du ATDL	• Renforcer la capacité de planification à long terme des CL • Promouvoir une mise en œuvre plus efficace des projets au niveau local • Promouvoir la coopération intergouvernementale • Favoriser le leadership et les capacités administratives au niveau local • Promouvoir une citoyenneté plus active au niveau local • Encourager davantage de partenariats public-privé au niveau local
Enseignements tirés	• Ce projet montre comment une intervention de l'UE menée dans le cadre d'une approche ATDL peut démontrer à la population et à l'administration locales l'intérêt de la conservation et de l'exploitation durable des ressources naturelles, et que ceci peut également représenter un intérêt économique direct pour les familles et les communautés concernées. • L'approche repose sur l'hypothèse selon laquelle la population, l'administration locale et les acteurs économiques se tourneront à terme en faveur d'un comportement social et économique plus respectueux de l'environnement. En appliquant la ATDL, toutes les activités sont examinées du point de vue de leur capacité de réponse aux besoins et aux attentes de la population locale, de la capacité juridique des différents acteurs, et de leur mandat et leadership au niveau local. La logique sous-jacente est de parvenir à une plus grande participation et à une meilleure appropriation de la transformation verte proposée par les partenaires locaux, garantissant ainsi une plus grande appropriation et de plus grandes chances de réussite à long terme. • Parmi les limites possibles à la mise en œuvre de cette mission, on peut citer le fait que les recommandations n'ont pas été bien intégrées dans le document d'action final et dans la convention de financement. La mise en œuvre sera laissée aux critères et à la considération des États membres et autres partenaires de mise en œuvre. Il faut espérer qu'ils adoptent une vision territoriale pour l'exécution de leurs composantes sectorielles, mais c'est peu probable en raison de l'approche sectorielle qui prévaut tant dans la coopération internationale que dans les politiques gouvernementales. • Les capacités du niveau intermédiaire de gouvernance au Guatemala (départements/gouverneurs chargés de l'aménagement du territoire) sont limitées et manquent d'autonomie fiscale. Les CODE, l'interconnexion cruciale entre les besoins locaux (municipalités) et les fonds centraux (politiques sectorielles), sont dysfonctionnels. En outre, la structure et la préparation de la population de Petén sont très rudimentaires et n'offrent pas encore beaucoup de possibilités de bénéficier de toutes les composantes du ATDL. Enfin, le projet sera mis en œuvre à partir de janvier 2024, mais les sommes consacrées à cette approche sont limitées.

MEXIQUE

Renforcer les pratiques, les normes et la législation relatives aux finances des autorités infranationales mexicaines

Région	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	Date	Avril 2022 - novembre 2023
Lieu	• 25 des 31 États fédérés de la République mexicaine		
Sujet	• Renforcement des capacités et des cadres juridiques des États fédérés mexicains pour prélever des impôts, amélioration de la qualité et de l'efficacité des dépenses et évolution vers davantage de décentralisation financière et d'autonomie locale pour la réalisation des ODD.		
Priorités de l'INTPA	• Alliances pour la croissance durable et l'emploi • Alliances pour la science, la technologie et l'innovation et le numérique • Gouvernance, paix et sécurité		
Partenaires de l'UE	• Expertise France, FIIAP Espagne, Eurosocial+ • Activités alignées sur l'initiative de l'Équipe Europe sur la cohésion sociale et la réduction des inégalités, bénéficiant du soutien de quatre États membres : Allemagne, Espagne, France et Pays-Bas		
Bénéficiaires/ Alliés	• Secrétariat des finances publiques de l'État de Guanajuato (entité coordinatrice) et les secrétariats des finances publiques et de l'administration des États d'Aguascalientes, Baja California, Baja California Sur, Coahuila, Colima, Chiapas, Chihuahua, Durango, Guanajuato, Hidalgo, Jalisco, Estado de México, Michoacán, Morelos, Oaxaca, Querétaro, Quintana Roo, San Luis Potosí, Sinaloa, Sonora, Tamaulipas, Veracruz, Yucatán et Zacatecas		
Mission ATDL Objectifs	• Renforcer les pratiques, les normes et la législation des systèmes financiers des États fédérés mexicains afin de collecter davantage de ressources et de mieux investir dans les politiques sociales. • Établir un dialogue politique sur les pratiques et les réformes fiscales et budgétaires entre le Mexique et l'UE au niveau infranational. • Améliorer la gouvernance locale, favoriser la décentralisation et approfondir la démocratie locale au Mexique. • Contribuer à renforcer les politiques publiques sociales, en particulier pour les populations vulnérables, afin d'atteindre les ODD. • Contribuer à l'établissement d'un dialogue plus permanent et structuré entre la DUE et les collectivités locales mexicaines.		
Demande de la DUE et questions clés	• Pendant des dizaines d'années, le système de finances publiques mexicain au niveau infranational a été tributaire de la volonté et de la capacité du gouvernement central à transférer des fonds aux collectivités locales. Bien qu'il s'agisse d'un pays fédéral qui s'est engagé dans un processus de décentralisation depuis le début des années 1980, en 2023, plus de 80 % des revenus des États fédérés provenaient de transferts du gouvernement central, dont la plupart étaient affectés et ne tenaient généralement pas suffisamment compte des priorités locales, en particulier au niveau municipal. En outre, seuls 4,1 % des impôts nationaux sont collectés par les États fédérés (gouvernements provinciaux), tandis que 94,3 % sont collectés par les autorités centrales. • Ces dernières années, le gouvernement fédéral a consacré une grande partie de ses dépenses à une poignée de grands programmes nationaux prioritaires et projets d'infrastructure. Il est de la plus haute importance de renforcer les capacités et les cadres juridiques des États fédérés pour qu'ils puissent collecter des impôts par eux-mêmes et progresser vers davantage de décentralisation financière et d'autonomie locale. L'expérience européenne peut s'avérer utile aux collectivités locales mexicaines et contribuer à une économie plus saine, à une plus grande transparence et à une démocratie locale plus forte.		

Principaux résultats	• Organisation de la mission ATDL en quatre phases. Déclenchement d'un processus formel de dialogue, d'échanges techniques, de création de synergies et de coordination fiscale entre les États mexicains et l'UE sur le renforcement des finances publiques des États, en ligne avec l'Agenda 2030. Le processus est appelé « Modelo Hacendario Estatal para la Cohesión Social » (Modèle financier des États fédérés pour la cohésion sociale). • Apport d'un soutien technique et d'une expertise (européenne, mexicaine, latino-américaine) aux ministères des finances infranationaux de 25 États, en fonction des besoins,) afin de moderniser leur administration et leurs systèmes fiscaux. • Les thèmes abordés sont l'augmentation de la marge de manœuvre budgétaire infranationale, le renforcement des finances publiques et du cycle budgétaire, l'amélioration des lois et règlements relatifs aux finances infranationales et la modernisation des administrations fiscales des États. • Organisation de plusieurs ateliers et séminaires en 2020-2023, y compris une visite technique des secrétaires aux finances mexicains en Espagne et en France. • Sélection d'une série de thèmes pour le dialogue de haut niveau entre le Mexique et l'UE : réduire l'emploi informel grâce à des solutions numériques, optimiser la qualité des dépenses, améliorer la gouvernance et investir dans la durabilité des politiques publiques, en particulier les politiques sociales et les politiques de réduction des inégalités, renforcer les relations avec le secteur privé, la société civile et le monde universitaire. • Lancement d'une étude sur la répartition des revenus et des dépenses au niveau infranational. • Lancement officiel d'un nouveau programme UE-Mexique à Cuernavaca en août 2023. • Déploiement de l'initiative EU4Equity de 5 MEUR en coordination avec l'Espagne et la France.
Les composantes du ATDL	• Renforcer la capacité de planification à long terme des CL • Assainir les finances locales • Favoriser le leadership et les capacités administratives au niveau local
Enseignements tirés	• Au-delà de l'intervention technique, la mission ATDL visait à soutenir le rôle de catalyseur des gouvernements locaux pour le développement, à travers un processus de développement territorial multi-acteurs et multi-niveaux. La DUE, en tant qu'intermédiaire de confiance, a joué un rôle efficace en faisant avancer ce processus et en montrant les avantages que le gouvernement central pourrait retirer d'un espace accru donné aux CL. • L'objectif politique était de favoriser le dialogue politique avec les acteurs nationaux et de défendre le rôle des CL dans une meilleure gestion de leur développement territorial, en coopération avec toutes les parties prenantes locales. L'émergence d'un contexte national plus favorable aux CL en tant que principaux moteurs du développement local est essentielle pour garantir l'effet et la durabilité de leurs actions. Il convient de noter la participation des États fédérés de tous les partis politiques et les bonnes relations de travail établis avec les autorités du gouvernement central. • La mission ATDL a joué un rôle de catalyseur et a permis de maintenir la dynamique entre les États bénéficiaires tout en établissant des voies de coopération avec des acteurs clés dans les États membres de l'Union européenne.

Vue panoramique sur les toits du centre d'affaires et financier de la Ville de Mexique © Istockphoto

VENEZUELA

Analyser le potentiel du ATDL pour renforcer les capacités des gouvernements infranationaux

Région	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	Date	Janvier - mars 2023
Lieu	• District de la capitale Caracas et États de Miranda, Táchira et Zulia		
Sujet	• Analyse de l'état actuel de la décentralisation et proposition de renforcement des capacités des gouvernements infranationaux en relation avec les programmes de coopération de l'UE		
Priorités de l'INTPA	• Alliances du Pacte Vert • Alliances pour la croissance durable et l'emploi • Gouvernance, paix et sécurité		
Partenaires de l'UE	• Aucun		
Bénéficiaires/ Alliés	• Municipalités d'El Hatillo (État de Miranda), San Cristóbal, Torbes et Junín (État de Táchira) et Maracaibo, San Francisco et Lossada (État de Zulia). • Quatre conseils communaux dans différentes municipalités. • Plus de 25 fondations de la société civile, ONG et/ou OSC. Quatre universités. Sept chambres de commerce et FEDECAMARAS.		
Mission ATDL Objectifs	• Effectuer un diagnostic approfondi de l'état de la décentralisation au Venezuela et de la capacité des gouvernements sous-nationaux vénézuéliens à mettre en œuvre des politiques de développement territorial, sur la base d'une analyse d'économie politique. • Proposer des recommandations concrètes pour un éventuel futur programme financé par l'UE.		
Demande de la DUE et questions clés	• Dans le contexte d'une crise multidimensionnelle permanente et d'une sorte d'abandon partiel des municipalités, il n'y a pas eu de coopération directe de l'UE avec les CL au Venezuela en raison de divers problèmes de capacité/gestion au sein des collectivités locales, tels qu'une très forte rotation du personnel, une faible motivation et des salaires peu élevés. L'UE n'a pas financé ni soutenu directement les activités mises en œuvre par les CL au Venezuela depuis la fin des années 2010. • En raison de l'instabilité macroéconomique et de la volatilité des taux de change au Venezuela, les projets financés par l'UE sont principalement gérés à partir de comptes bancaires situés en dehors du Venezuela, auxquels les CL n'ont pas accès à cause de restrictions financières locales. Cependant, étant donné que les CL jouent un rôle essentiel dans plusieurs domaines d'intervention couverts par l'UE (sécurité alimentaire, accès aux services de base, démocratie, etc.), elles participent aux activités financées par l'UE chaque fois que cela est pertinent et contribuent ainsi à la réalisation des objectifs du programme. La nature multidimensionnelle des crises a provoqué le déplacement/l'émigration humanitaire de 9,3 millions de personnes. Il s'agit du flux migratoire le plus important au monde sans lien avec un processus de guerre ou de catastrophes naturelles. • L'UE a stratégiquement promu une approche globale de sa coopération, qui inclut la collaboration avec toutes les parties prenantes concernées, les associations du secteur privé, les chambres de commerce, les institutions académiques et les collectivités locales. À la suite des résultats des élections de 2021 et aux conclusions et recommandations de la mission d'observation électorale, la DUE au Venezuela souhaite analyser et mieux comprendre pourquoi et comment l'UE pourrait potentiellement se réengager et rétablir les relations de coopération avec les CL dans le pays.		

Vue panoramique de Caracas, Venezuela au coucher du soleil depuis Cota Mil. © Istockphoto

Principaux résultats	• Proposition de trois initiatives comme possibles programmes de coopération internationale, deux d'entre elles étant liées aux systèmes de production et l'autre au renforcement du dialogue et du débat urbains. Toutes les initiatives sont alignées sur les priorités du programme indicatif pluriannuel régional de l'UE pour les Amériques et les Caraïbes 2021-2027 (PIP régional), telles que la promotion des valeurs civiques, la prévention et la résolution des conflits et la démocratie participative, le soutien à la résilience des communautés, le renforcement de l'accès durable aux services de base et des capacités productives locales/de la génération de revenus, et la promotion de la gestion socio-économique durable des ressources naturelles. Les initiatives sont les suivantes : 1. Programme de développement de la production agricole rurale, fondé sur l'amélioration des infrastructures hydrauliques. 2. Programme de développement de l'écotourisme et promotion de la protection de l'environnement. 3. Programme visant à renforcer les dialogues et les débats citoyens sur les services municipaux de base. • Les deux premiers programmes, le développement de la production agricole rurale et l'écotourisme, sont en accord avec les suggestions formulées par les acteurs urbains interrogés et les propositions de développement économique de la Banque Interaméricaine de Développement. Le programme visant à renforcer les dialogues et les débats citoyens est en accord avec les suggestions formulées par la DUE au Venezuela, les OSC et les fondations citoyennes, pour encourager le débat au sein de la population. • Les trois programmes proposés sont réalisables d'un point de vue technique et leur mise en œuvre pourrait avoir lieu, compte tenu des facteurs politiques et de la crise sociale et économique au Venezuela. Toutefois, la complexité politique, institutionnelle et économique du gouvernement vénézuélien, qui évolue en fonction des fluctuations internes et externes et est imprévisible, peut affecter directement la viabilité de ce programme et d'autres programmes de coopération internationale.
Les composantes du ATDL	• Renforcer la capacité de planification à long terme des CL • Promouvoir une mise en œuvre plus efficace des projets au niveau local • Permettre la mise en place d'une politique rurale nationale • Promouvoir une citoyenneté plus active au niveau local
Enseignements tirés	• En raison de la limitation des informations imposée par le gouvernement vénézuélien, de l'absence de projets de coopération internationale et du manque de données sur les quelques actions mises en œuvre par les agences des Nations unies, il n'existe actuellement aucun enseignement significatif pouvant être pris en considération sur le territoire vénézuélien, conformément à la méthodologie de l'UE. • Le manque de données quantitatives a constitué une limite importante à la préparation de la mission ATDL. Le gouvernement central (Institut national des statistiques et autres organisations) fournit très peu de données systématisées et territorialisées pour connaître l'état réel de la démographie, de l'infrastructure urbaine, de l'économie, de la migration, etc. Le gouvernement vénézuélien interdit aux agences des Nations unies et aux ONG de publier des données sur leurs travaux. • Malgré l'absence de données territorialisées, la mission ATDL a réalisé des entretiens approfondis et une analyse documentaire très détaillée qui ont été essentiels pour atteindre les objectifs poursuivis. En outre, il convient de souligner la communication régulière et le retour d'information entre les experts ATDL et la DUE, à la fois dans la partie analyse et diagnostic et dans les propositions pour l'avenir et les programmes futurs. • Les ONG et les OSC continuent d'agir de manière proactive dans différents domaines pour défendre la démocratie. Les thèmes abordés comprennent les droits de l'homme, les services publics, l'aide humanitaire, la santé, l'éducation et l'entrepreneuriat. Il est nécessaire de souligner la résilience de ces organisations dans leur travail quotidien pour mettre en œuvre des projets territoriaux. Un défi majeur suggéré par les ONG est la loi sur la coopération internationale en cours d'examen par le Parlement. Son approbation entraînerait une diminution considérable du nombre d'ONG dans tout le pays, puisque le gouvernement exercerait un contrôle technique, financier et de sanction sur leurs activités. • Le Venezuela traverse une crise profonde aux niveaux politique, productif et institutionnel, et l'approche ATDL peut être l'occasion de changer les mentalités et de trouver une nouvelle voie, créative, innovante et viable pour promouvoir les fondements du développement local, comme moyen important d'améliorer les conditions de vie des habitants du pays. • Après avoir évalué les recommandations de la mission ATDL, et dans le contexte d'un budget réduit, la DUE a validé les thèmes de l'agriculture rurale et des services de base et a retiré l'écotourisme de la liste des priorités.

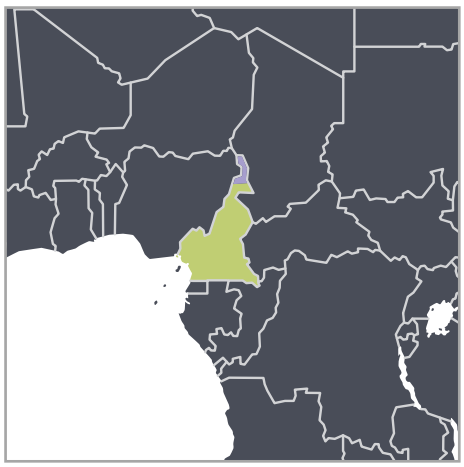

CAMEROUN

Formulation du programme décentralisation et appui au dialogue politique de la DUE

Région	AFRIQUE	Date	Novembre 2022 - Février 2023
Lieu	• Yaoundé		
Sujet	• Élaboration du projet d'appui à la décentralisation et définition d'une feuille de route pour la stratégie de positionnement de la délégation de l'UE		
Priorités de l'INTPA	• Alliances du pacte vert • Alliances pour la science, la technologie et l'innovation et le numérique • Alliances pour la croissance durable et l'emploi • Gouvernance, paix et sécurité		
Partenaires de l'UE	• Agence française de développement (AFD), Agence allemande de coopération (GIZ) et Banque allemande de développement (KfW)		
Bénéficiaires/ Alliés	• Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL), Conseil national de la décentralisation (CND), Comité Interministériel des Services Locaux (CISL), Comité national des finances locales (CONAFIL), ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), École Nationale d'Administration Locale (ENAL), Commission Interministérielle de la Coopération Décentralisée (CICOD), Fonds d'équipement spécial et d'intervention intercommunale (FEICOM), Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC), Association des Régions du Cameroun (ARC), Collectivités territoriales décentralisées (CTD) et organisations de la société civile.		
Mission ATDL Objectifs	• Travailler au niveau central en ciblant les aspects structurels de la réforme de la décentralisation, et au niveau local en renforçant le rôle, la capacité d'action et la responsabilité des acteurs locaux dans le développement durable du pays. • Renforcer le rôle des acteurs locaux en tant que partenaires et bénéficiaires de la réforme, au moyen d'un projet pilote dans une région à définir. • Positionner l'UE, dans le cadre d'une initiative de l'Équipe Europe, en tant que partenaire clé du Cameroun dans le secteur de la décentralisation.		
Demande de la DUE et questions clés	• Le Cameroun est confronté à des tensions internes et à des difficultés en matière d'intégration nationale, de paix, de justice et de cohésion sociale. Le pays fait également face à d'importants défis sécuritaires et humanitaires dans six de ses dix régions, tels que les attaques perpétrées par le groupe terroriste Boko Haram. La crise migratoire se poursuit en raison du flux croissant de réfugiés en provenance de la République centrafricaine. Une crise sociopolitique s'aggrave dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, où des revendications séparatistes sont apparues en 2016. Ces crises ont de fortes répercussions au niveau local pour les populations qui subissent directement les conséquences négatives de la destruction des infrastructures de base, de la détérioration du tissu économique et de l'insécurité. • •Dans ce contexte, la mise en œuvre du processus de décentralisation a été érigée en priorité par le gouvernement camerounais dans sa Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND 2030). Selon la SND, la décentralisation est considérée comme un moyen de lutter contre les inégalités territoriales, tout en assurant le développement économique local, la cohésion sociale et la stabilisation des zones en conflit. • Toutefois, la décentralisation reste un processus inachevé au Cameroun : les textes d'application de la loi n'ont pas été adoptés et seul un nombre limité de décrets ont été appliqués. On note également une forte présence d'autorités nationales déconcentrées au niveau local, dotées d'un pouvoir important. L'aménagement du territoire se fait au niveau national, avec peu ou pas d'appropriation locale des outils de planification. L'autorité des préfets et des sous-préfets est également très importante, notamment en ce qui concerne la détermination des taxes locales comme le cadastre et l'aménagement du territoire dans les municipalités. Les maires dépendent presque exclusivement du gouvernement central pour leur financement, et la mise en place des régions n'a pas été accompagnée des moyens supplémentaires nécessaires.		

Yaoundé, capitale du Cameroun © Istockphoto

	• L'UE souhaite améliorer la dynamique de gestion d'un État décentralisé et renforcer les liens de confiance entre les acteurs centraux, régionaux et locaux, ainsi que la valeur ajoutée de chaque niveau et la reconnaissance de leurs rôles respectifs complémentaires. L'absence de ces éléments explique en partie les difficultés d'opérationnalisation de la décentralisation.
Principaux résultats	• Déploiement du Diagnostic Intégré du Développement Territorial (DIDT), axé sur l'évaluation des politiques nationales de décentralisation, les politiques « territoriales » du pays (politiques de développement urbain, rural et régional) et leurs mécanismes de gouvernance; l'objectif est d'évaluer dans quelle mesure ces politiques reflètent une approche centrée sur le territoire et le rôle qu'elles attribuent aux autorités infranationales. • Dans la deuxième phase, définition/formulation du projet de décentralisation de la coopération européenne pour 2023 avec un Document d'action, fondé sur le diagnostic territorial, qui propose un certain nombre d'actions, comme le renforcement des capacités pour accroître le rôle de leadership des collectivités locales et la synergie avec les services techniques déconcentrés, entre autres. Dans la troisième phase, proposition d'une feuille de route pour le positionnement de la DUE à trois niveaux : dialogue avec les autres bailleurs de fonds intervenant dans le secteur ; dialogue avec le gouvernement et dialogue avec les collectivités locales. • Les résultats escomptés du document d'action sont les suivants: progrès au niveau de la clarification des rôles et des responsabilités entre les niveaux local/régional/central pour une meilleure allocation des ressources; amélioration des capacités techniques et des compétences des autorités décentralisées, y compris en matière numérique; renforcement de la transparence et de la responsabilité des structures de gouvernance démocratique et participation accrue des citoyens; prévention, gestion et résolution des conflits entre les communautés grâce à des processus décentralisés inclusifs; outils et actions spécifiques mis en place par les autorités publiques et les acteurs sociaux en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.
Les composantes du ATDL	• Renforcer la capacité de planification à long terme des CL • Assainir les finances locales • Permettre la mise en place d'une politique nationale de décentralisation • Promouvoir la coopération intergouvernementale • Favoriser le leadership et les capacités administratives au niveau local
Enseignements tirés	• La réalisation du diagnostic territorial est un exercice de cadrage pour les DUE et permet de recenser des résultats réalistes, des points d'entrée pertinents, des acteurs à associer et des modalités d'aide appropriées. Une fois que les résultats du DIDT sont traduits en choix stratégiques, ils sont pris en considération dans le processus de programmation pour orienter la formulation du programme des DUE ; en l'occurrence, pour orienter stratégiquement le « Projet d'appui au processus de décentralisation » et assurer l'intégration effective de la dimension territoriale. • La composante politique de l'approche territoriale souligne la nécessité de renforcer le dialogue politique. Il est essentiel que l'ATDL soit une force transformatrice et que le projet de la DUE ne reste pas limité à une initiative marginale. Une feuille de route a été proposée à la DUE afin d'avoir un dialogue structuré et une coopération renforcée avec les associations de collectivités locales, les partenaires de développement et, surtout, avec le gouvernement. L'idée est d'alimenter et d'influencer le processus de définition des politiques nationales. • Cette composante politique a du sens par rapport à l'approche pilote utilisée dans l'ATDL : en l'occurrence pour le développement et le renforcement de deux à quatre projets climatiques pilotes dans les régions du Sud, du Sud-Est et du Nord du Cameroun. Ces projets pilotes devraient également être utilisés pour alimenter le dialogue politique entre la DUE et le niveau central afin de relayer les problématiques de terrain et de négocier des avancées en faveur des collectivités locales. Le projet pilote est également l'occasion de mettre pleinement en œuvre l'approche territoriale, notamment en soutenant le dialogue entre les parties intéressées et le rôle de chef de file multidimensionnel des collectivités locales, notamment au moyen de cadres de concertation et d'une meilleure coopération entre les niveaux décentralisés et déconcentrés de l'État. • La ATDL a permis à la DUE d'engager le dialogue également avec les collectivités locales, ce qui aurait été difficile en l'absence de cette approche. En tant que mission diplomatique, les DUE ont normalement pour premier interlocuteur les autorités centrales. En outre, le thème du développement local a été abordé pour la première fois au Cameroun sous l'angle de la décentralisation. Il a suscité un grand enthousiasme. Dans le cadre du ATDL, l'UE, les gouvernements infranationaux et la société civile se sont assis autour de la table pour travailler ensemble dans un but commun.

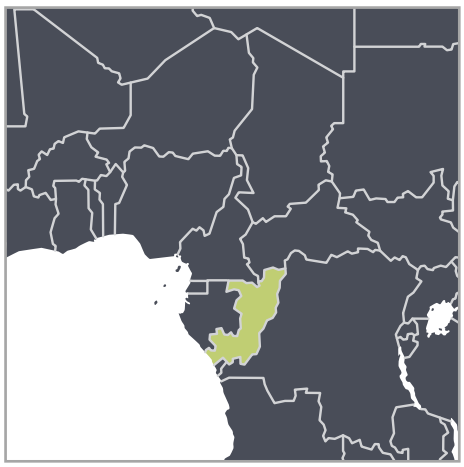

CONGO

Soutenir la décentralisation, notamment dans le cadre du programme « Villes résilientes »

Région	AFRIQUE	Date	Janvier - novembre 2023
Lieu	• Brazzaville, Nkayi et Owando		
Sujet	• Soutien à la décentralisation/au dialogue politique et introduction d'une perspective territoriale dans les actions de la DUE		
Priorités de l'INTPA	• Alliances du Pacte Vert • Alliances pour la science, la technologie et l'innovation et le numérique • Alliances pour la croissance durable et l'emploi • Gouvernance, paix et sécurité		
Partenaires de l'UE	• Agence française de développement (AFD)		
Bénéficiaires/ Alliés	• Collectivités locales (villes secondaires de Nkayi et Owando) et associations faîtières de collectivités locales • Ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local et Ministère délégué chargé de la décentralisation; Inspection générale de l'administration territoriale; Direction générale des collectivités locales; Direction générale de la fonction publique territoriale; Comité technique d'évaluation de la décentralisation; Ministère de l'énergie et de l'hydraulique, Ministère du tourisme et de l'environnement, Ministère de la santé, Ministère chargé de l'urbanisme et de l'habitat, Ministère de l'aménagement du territoire et des grands travaux. • Organisations, notamment internationales (PNUD), ayant une expertise en matière d'urbanisme, d'assainissement et de sensibilisation.		
Mission ATDL Objectifs	• Insuffler une nouvelle dynamique territoriale fondée sur l'ATDL dans le cadre des projets de la DUE, en particulier le programme « Villes résilientes », et aider la DUE à se positionner plus stratégiquement en faveur du processus de décentralisation.		
Demande de la DUE et questions clés	• Le Congo se caractérise par une forte disparité entre ses territoires et des déséquilibres entre les deux principales villes du pays (Brazzaville et Pointe-Noire) et les autres villes secondaires. Le deuxième domaine prioritaire du Programme Indicatif National 2014-2020 de la République du Congo (« développement local ») visait à « *contribuer à un développement territorial équilibré et à promouvoir un développement local durable et participatif* ». • Le projet « Villes résilientes » vise à améliorer les conditions de vie et l'attractivité de deux villes secondaires : Nkayi et Owando, avec deux composantes (institutionnelle et sectorielle) pour renforcer les capacités au niveau des communautés locales et de la société civile, et améliorer les infrastructures de gestion des eaux pluviales, des eaux usées et des déchets. Le secteur de l'assainissement est un domaine d'envergure locale, qui fait l'objet d'un important transfert de compétences et nécessite des investissements significatifs. L'objectif de la mission est de renforcer le rôle des collectivités locales sur place, notamment dans le cadre du « *Programme de promotion des énergies renouvelables et de l'électrification rurale en République du Congo* » et du « Partenariat pour les forêts » dans le contexte de l'initiative de l'Équipe Europe. Tous deux sont axés sur les institutions nationales et la société civile, sans inclure les collectivités locales, qui constituent pourtant un niveau intermédiaire pertinent entre le niveau central et les populations locales, pour l'accès aux services de base, tels que l'énergie. • La décentralisation reste un processus inachevé au Congo, notamment en ce qui concerne le transfert de compétences, et se caractérise par un manque de ressources matérielles, humaines, techniques et financières pour les municipalités. La culture administrative est marquée par un cloisonnement entre services déconcentrés et décentralisés et une approche sectorielle plutôt que territoriale qui n'a pas permis la mise en place d'un système intégré de développement local mobilisant tous les acteurs publics et non étatiques du territoire. C'est dans ce contexte que la DUE à été invitée à soutenir le « Forum sur la revitalisation et la redynamisation de la décentralisation et du développement local au Congo » organisé à Brazzaville en mars 2023, et a demandé l'appui de la mission ATDL en la matière.		

Principaux résultats	• Évaluation du contexte national au moyen du Diagnostic Intégré de Développement Territorial (DIDT) conçu comme un état des lieux et un exercice de cadrage. Il a été complété par un document d'orientation stratégique visant à traduire les résultats du diagnostic, à définir les domaines d'action prioritaires de la DUE, ainsi que les acteurs clés à associer et les alliances à privilégier. • Participation au Forum sur la décentralisation, au cours duquel la DUE a présenté son travail et a également participé à une réunion ultérieure durant laquelle le Ministre délégué chargé de la décentralisation et du développement local a invité la DUE à contribuer à la mise en œuvre de certaines des 21 recommandations formulées à la suite de l'atelier préparatoire du Forum. • Une deuxième phase de la mission est prévue.
Les composantes du ATDL	• Permettre la mise en place d'une politique nationale de décentralisation • Promouvoir une mise en œuvre plus efficace des projets au niveau local • Encourager davantage de partenariats public-privé au niveau local
Enseignements tirés	• Cette intervention axée sur un projet pilote existant (« Villes résilientes ») et un soutien au niveau central illustre bien l'ATDL, qui préconise une approche ascendante du développement (projet pilote au niveau local) avec une approche de type descendante (soutien au niveau central). Il s'agit ainsi de favoriser l'émergence d'un cadre national plus favorable aux collectivités locales et de créer les conditions propices au développement d'une véritable dynamique territoriale. C'est le moyen idéal pour faire bouger les lignes et associer décentralisation et développement local. • Cette double approche permet de garantir l'impact et la durabilité des actions locales soutenues par la DUE: établir un consensus autour de dynamiques de développement pilotées par les acteurs du territoire eux-mêmes, tout en saisissant les opportunités qui se présentent pour favoriser l'émergence d'un cadre national plus favorable à l'action des municipalités; par exemple, ici, en ce qui concerne le cadre réglementaire de l'assainissement, qui est insuffisant et manque de textes d'application pour assurer la pleine prise en charge des différentes missions d'assainissement par les collectivités locales. D'où l'importance du dialogue politique instauré par la DUE. • La demande de soutien du ministère délégué chargé de la décentralisation et du développement local offre à la DUE l'occasion d'établir un dialogue politique plus structuré avec le niveau central. Ce lien est essentiel si l'on espère faire pencher la balance en faveur des collectivités locales, ne serait-ce que dans le cadre d'actions locales soutenues par la DUE, comme ici dans le cadre du projet « Villes résilientes ». • Promouvoir des actions ou des espaces « prototypes » pour tester de nouvelles approches, en accord avec le niveau central, permet de prouver que des transformations positives peuvent être générées à certaines échelles, et que ces approches innovantes peuvent ensuite être reproduites à plus grande échelle. Cette approche de terrain, associée à un dialogue politique soutenu, permet à la DUE de promouvoir la mise en place de politiques nationales et des changements institutionnels susceptibles de créer les conditions d'une véritable dynamique territoriale.

Ville de Brazzaville, Congo © Shutterstock

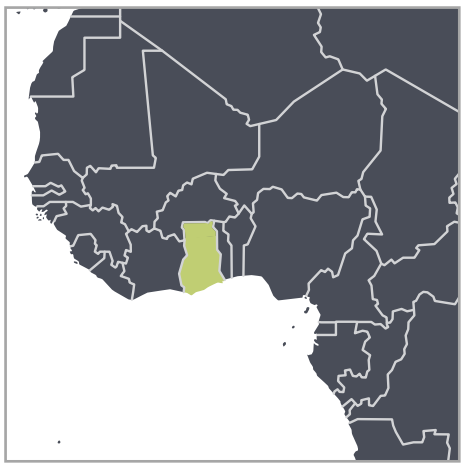

GHANA

Soutenir la formulation des composantes spécifiques de gouvernance locale du programme « Villes intelligentes et durables »

Région	AFRIQUE	Date	Avril - juillet 2022
Lieu	• Municipalités de Tamale, Bolgatanga, Wa, Damongo et Nalerigu		
Sujet	• Identification des besoins sous-sectoriels au Ghana dans le domaine de la gouvernance locale dans le cadre du programme « *Villes intelligentes et durables au Ghana* », qui vise notamment à renforcer et à améliorer la qualité des services municipaux en soutenant le rôle des CL, en particulier grâce à de solides mesures de responsabilisation et à une marge de manœuvre budgétaire locale élargie.		
Priorités de l'INTPA	• Alliances pour la croissance durable et l'emploi • Gouvernance, paix et sécurité • Alliances pour la science, la technologie et l'innovation et le numérique		
Partenaires de l'UE	• Allemagne, France, Pays-Bas, Hongrie, Danemark et Banque Européenne d'Investissement		
Bénéficiaires/ Alliés	• Municipalités de Tamale, Bolgatanga, Wa, Damongo et Nalerigu • Comité de coordination interministériel sur la décentralisation, Ministère des collectivités locales, de la décentralisation et du développement rural, Ministère des finances, Autorité chargée de l'aménagement du territoire, Bureau du chef du service des collectivités locales, Institut d'études des collectivités locales		
Mission ATDL Objectifs	• Fournir des éléments pour une intervention potentielle financée par l'UE dans le domaine de l'augmentation de la marge de manœuvre budgétaire des CL. • Concevoir une intervention potentielle de l'UE visant à améliorer l'environnement des entreprises et le développement économique local au niveau des districts et des municipalités. • Prodiguer des conseils sur la manière d'intégrer les technologies numériques et de renforcer la gouvernance urbaine (responsabilisation pour de meilleurs services municipaux).		
Demande de la DUE et questions clés	• On estime que 65 % de la population ghanéenne vivra dans des zones urbaines d'ici 2030 et que la population totale devrait doubler d'ici 2040. Les migrations internes nord-sud et les déplacements des zones rurales vers les villes contribuent à cette accélération de la croissance urbaine, avec des implantations sauvages et une augmentation de la pauvreté dans les villes. • Dans certains contextes, l'urbanisation a atteint un niveau insoutenable en raison du manque d'infrastructures, de la centralisation administrative et de l'absence de ressources techniques et financières adéquates. L'expansion spatiale non planifiée et la connectivité limitée aussi bien à l'intérieur des villes ghanéennes qu'entre celles-ci constituent des défis pour la croissance économique, en augmentant les coûts sociaux et environnementaux des déplacements domicile-travail. L'accès aux services de base est inégal, avec des risques sanitaires élevés et des dommages environnementaux importants qui mettent de plus en plus en péril la résilience des communautés. • Les villes secondaires ont connu une croissance comparativement plus rapide que les grandes villes. Parmi les principaux défis auxquels le pays est confronté figurent l'amélioration de la gouvernance locale et de la capacité des administrations locales à planifier, financer et gérer le changement, ainsi que l'amélioration de la connectivité et la fourniture de services adéquats en matière d'eau, d'assainissement et de santé.		

Vue sur les champs verts d'une ferme biologique autour de Bolgatanga, Ghana © Istockphoto

Principaux résultats	• Fournir à la DUE des informations de première main issues du terrain concernant les défis communs dans les cinq villes bénéficiaires: absence de cadre de développement territoriale; régime foncier complexe associant les dirigeants traditionnels et les familles; mobilisation inadéquate des recettes nationales (manque de capacités, de responsabilité et de respect des règles); collaboration limitée avec le secteur privé, et expérience limitée des assemblées locales dans la mise en œuvre des plans de développement local en raison du manque de personnel qualifié et de capacités. • Propositions d'interventions pour un financement potentiel de l'UE afin d'augmenter la marge de manœuvre budgétaire et d'améliorer l'environnement des entreprises au niveau des assemblées métropolitaines, municipales et de district. – Numérisation de la perception des recettes (licences, amendes et redevances). – Mise en œuvre d'un projet PPP qui créerait une source de revenus supplémentaire. – Création de la plateforme régionale de facilitation du commerce et de l'investissement dans le nord afin de rassembler les principaux acteurs nécessaires pour stimuler le développement local des collectivités locales. – Mise en place de marchés spécialisés et de zones industrielles réduites. – Soutien aux entreprises par la mise en place de pépinières d'entreprises. – Soutien aux services de gouvernance électronique.
Les composantes du ATDL	• Renforcer la capacité de planification à long terme des CL • Assainir les finances locales • Favoriser le leadership et les capacités administratives au niveau local
Enseignements tirés	• Les moyens accrus de mobilisation des ressources et de responsabilisation proposée par la mission ATDL devraient garantir l'apport nécessaire de ressources, en complément des transferts limités provenant du gouvernement central. • Cette intervention est conforme à l'objectif principal du ATDL, à savoir d'accroître l'autonomie et le rôle de chef de file des CL, créant ainsi un espace pour des « CL de développement » qui impliquent un processus de développement territorial multi-acteurs et multi-niveaux, incluant toutes les parties prenantes concernées, telles que le secteur privé. • Il est nécessaire de renforcer les capacités des CL à faire participer les acteurs concernés à la conception et à la mise en œuvre conjointes de leurs propres initiatives, ce qui favorisera l'appropriation locale. Un développement local efficace est un processus ascendant qui suppose l'élaboration de solutions adaptées aux défis et aux opportunités de chaque contexte local. • Les CL ont un rôle à jouer dans l'identification des acteurs clés sur leur territoire et dans la coordination des activités des parties prenantes locales. La mission ATDL a montré que le manque de collaboration et de synergies entre acteurs aux niveaux national et local constitue un défi à relever. Ceci s'applique à de nombreux domaines relevant de la compétence des CL. • Ce type d'intervention vise à aider les CL et les ministères compétents au niveau national à mener à bien un programme qui renforce la durabilité des villes. Selon l'ATDL, les niveaux local et national sont complémentaires et peuvent se renforcer mutuellement. • La mise en œuvre de la mission ATDL est compliquée par le fait que le gouvernement central se trouve dans une situation difficile. La perception de l'impôt a été davantage centralisée, notamment en ce qui concerne l'impôt foncier. Il existe un programme de participation, mais il n'a pas donné les résultats escomptés. Le secteur privé est faible. Mais tant qu'il existe une approche plus ascendante, l'ATDL est important.

KENYA

Renforcer la décentralisation au Kenya

Région	AFRIQUE	Date	Décembre 2022 - Janvier 2023
Lieu	• Nairobi		
Sujet	• Renforcement des politiques de décentralisation du gouvernement national vers les gouvernements des comtés au Kenya		
Priorités de l'INTPA	• Alliances pour la science, la technologie et l'innovation et le numérique • Gouvernance, paix et sécurité		
Partenaires de l'UE	• Aucun		
Bénéficiaires/ Alliés	• Département d'État pour la gestion des performances et des prestations, Département d'État pour la décentralisation, Comité technique des relations intergouvernementales, Ministère des terres, des travaux publics, du logement et du développement urbain, Commission de la fonction publique, Conseils de la fonction publique des comtés, gouvernements des comtés (exécutifs et assemblées), Commission sur l'affectation des recettes, Conseil consultatif du fonds de péréquation, Commission nationale des droits de l'homme du Kenya, Commission nationale pour l'égalité des sexes et Commission sur la justice administrative, Sénat, Conseil des gouverneurs, Forum des assemblées de comté, Société des greffiers au bureau du Kenya, Office national d'audit du Kenya et Bureau du contrôleur du budget.		
Mission ATDL Objectifs	• Fournir une assistance technique à la délégation de l'UE au Kenya afin de concevoir un programme de soutien à la décentralisation qui favorisera un meilleur fonctionnement du système de gouvernement décentralisé au Kenya (institutions publiques plus responsables, plus transparentes et plus efficaces) pour de meilleurs résultats en matière de prestation de services. • Fournir des éléments pour une intervention potentielle financée par l'UE afin de soutenir l'amélioration des systèmes des comtés destinés à fournir des services décentralisés. • Communiquer des informations sur la manière dont l'action peut contribuer à la capacité des comtés à mobiliser leurs recettes propres et à lutter contre la marginalisation. • Soutenir les échanges avec les différents acteurs concernés concernant les principales lacunes en matière de capacités au niveau national, et présenter des propositions pratiques sur la meilleure façon de combler ces lacunes, pour que la décentralisation réponde aux besoins des citoyens, en particulier au moyen d'une gouvernance locale renforcée (sur la gestion macro-budgétaire), d'une meilleure prestation de services et d'un engagement des citoyens.		

Vue panoramique de Nairobi, Kenya © Shutterstock.

Demande de la DUE et questions clés	• La DUE cherche à soutenir le renforcement de la décentralisation au Kenya en tant que processus clé pour consolider la démocratie, la bonne gouvernance et la prestation de services au niveau local, tout en s'attaquant aux disparités régionales en matière d'accès aux ressources et aux services. Elle cherche spécifiquement à renforcer les systèmes de gouvernance de base au niveau des comtés et à soutenir la mobilisation des recettes propres, y compris l'automatisation des systèmes de perception des recettes. • Elle cherche à lutter contre la marginalisation en soutenant les efforts visant à débloquer et à rendre opérationnel le fonds de péréquation[9]. En améliorant la gouvernance locale au niveau des comtés et la perception des recettes, il est censé compléter le partenariat vert et numérique entre l'UE et le Kenya dans le cadre de la stratégie « Global Gateway ». Cette action s'inscrit dans le prolongement du soutien apporté par l'UE à la décentralisation au Kenya. Le premier programme de soutien (2014-2022) intitulé « Instruments for Devolution Advice and Support », a ciblait le développement économique local et a permis de renforcer les capacités des comtés en matière de planification et de consolidation des processus participatifs dans le développement économique. • Les principales questions à traiter sont liées aux problèmes qui ont affecté la gestion efficace du personnel et la fourniture de services de qualité par l'administration publique, tels que: l'absence de plans et de rapports annuels de gestion des performances au niveau des comtés; l'absence de liens clairs dans les processus de gestion des dépenses publiques; l'absence de capacités techniques adéquates dans les assemblées nationales et les services publics; l'utilisation de listes d'évaluation obsolètes pour la fixation d'objectifs et la perception des impôts fonciers; l'absence de volonté politique de responsabilisation et d'inclusion des groupes marginalisés; l'absence d'opérationnalisation du fonds de péréquation; les pratiques de corruption et l'absence de transparence et d'optimisation des ressources au niveau de la collecte des recettes propres.
Principaux résultats	• Identification et élaboration des programmes au moyen d'un projet de document d'action complet qui s'aligne sur les objectifs ci-dessus. • Organisation de deux ateliers techniques d'échange entre parties prenantes qui se sont révélés instructifs et ont contribué à enrichir la conception du programme de décentralisation proposé. L'intérêt des bénéficiaires cibles était assez important et des engagements significatifs ont été pris par le gouvernement en ce qui concerne l'un des domaines cibles de l'intervention (la gestion des performances), avec des engagements venant notamment de la Présidence. • En ce qui concerne les recettes propres, il s'agit désormais d'une question urgente, étant donné que la marge de manœuvre budgétaire du pays est très limitée et que cela a affecté les transferts équitables du revenu national vers les comtés. Cette situation a eu des répercussions négatives sur la prestation de services, d'où la nécessité pour les comtés de mettre l'accent sur la génération de ressources propres en fonction des possibilités. • Organisation d'entretiens avec divers acteurs et examen des sources documentaires pertinentes durant la mission. Élaboration du document d'action et du rapport complet à l'aide de l'analyse de ces données.
Les composantes du ATDL	• Assainir les finances locales • Promouvoir une mise en œuvre plus efficace des projets au niveau local • Favoriser le leadership et les capacités administratives au niveau local • Promouvoir la coopération intergouvernementale
Enseignements tirés	• Le soutien aux systèmes des comtés pour la fourniture de services décentralisés est continu depuis 2013. Cependant, l'accent a été mis sur l'exécutif sans accorder une attention suffisante au législatif, ce qui a eu des répercussions sur l'efficacité de l'assistance technique pour la fourniture de services. Cette mesure devrait assurer un équilibre entre ces deux branches du pouvoir. • De même, les institutions chargées des relations intergouvernementales ont un rôle essentiel à jouer dans le renforcement des capacités des gouvernements des comtés, alors qu'elles fonctionnent en vase clos, sans se préoccuper de la nécessité d'une coordination et d'une coopération avec les niveaux décentralisés de gouvernement. Il s'agit d'un élément clé de l'approche ATDL qui doit être soutenu en priorité. • Le fonds de péréquation est resté inactif pendant dix ans en raison de problèmes politiques, alors qu'il relève d'une disposition constitutionnelle visant à remédier aux disparités régionales dans les zones marginalisées. La troisième phase d'identification des zones marginalisées est en cours de préparation, mais les deux précédentes n'ont pas été mises en œuvre comme prévu. Les disparités ont été exacerbées en l'absence des ressources nécessaires pour intervenir et fournir des services aux citoyens. L'assistance technique fournie par cette action permettra de coordonner et d'apporter le soutien nécessaire pour jeter les bases de la mise en œuvre du Fonds. • L'ATDL est plus significatif et peut déployer tout son potentiel dans un contexte décentralisé plutôt que dans un contexte de recentralisation. Une véritable dévolution du pouvoir aux niveaux infranationaux suppose que les collectivités locales disposent d'un mandat général pour développer leurs territoires et promouvoir le bien-être des citoyens. La décentralisation peut accroître l'efficacité des services publiques et la gestion du développement, directement régies par les politiques locales, et dans un cadre de gouvernance locale favorable, la décentralisation devrait étendre les possibilités pour les personnes de faire des choix, d'exercer un contrôle et de participer à toutes les étapes de la planification locale, de l'allocation des ressources et de la mise en œuvre.

9 Le Fonds est établi par la Constitution kenyane et constitue un montant de 0,5 % des recettes collectées au niveau national sur la base des derniers comptes approuvés par l'Assemblée nationale. Il a une durée de 20 ans (à partir de 2013) et se limite à lutter contre la marginalisation, en particulier en soutenant la fourniture de services publics primaires tels que l'eau, les routes, les établissements de santé et l'électricité.

NIGER

Soutenir la gouvernance et le développement local dans la région d'Agadez

Région	AFRIQUE	Date	Octobre 2022 - Janvier 2023
Lieu	• Région d'Agadez, département de Tchirozérine.		
Sujet	• Intégration de l'approche territoriale dans la conception et la mise en œuvre du programme d'appui à la gouvernance et au développement local dans la région d'Agadez		
Priorités de l'INTPA	• Partenariats migratoires • Gouvernance, paix et sécurité		
Partenaires de l'UE	• Agence de coopération allemande (GIZ) et Agence française de développement (AFD)		
Bénéficiaires/ Alliés	• Conseil régional d'Agadez et quatre communes du département de Tchirozérine: Agadez, Dabelot, Tabelot, Tchirozérine		
Mission ATDL Objectifs	• Impulser une nouvelle dynamique locale à travers une expérimentation menée avec les collectivités locales pour promouvoir leur rôle « développemental » et ainsi soutenir des processus de développement territorial endogènes inclusifs et durables, tout en favorisant l'émergence d'un contexte favorable aux initiatives locales et aux collectivités locales, en tant que principaux moteurs du développement local. • Renforcer les capacités des collectivités locales au niveau de la mise en œuvre de leurs plans de développement locaux, régionaux et communaux, y compris la gestion des flux migratoires. • Améliorer la situation socio-économique et l'offre de services publics de base dans la région et les communes d'Agadez en renforçant les synergies entre les collectivités locales et les services déconcentrés de l'État.		
Demande de la DUE et questions clés	• La mission ATDL a été sollicitée pour répondre à une priorité politique de l'UE concernant les questions de sécurité dans la région, étant donné qu'il s'agit d'un carrefour migratoire et d'un point de passage vers l'Europe, qui génère aussi de l'instabilité politique. L'expansion démographique et la pression exercée sur les populations locales et les services administratifs de la région, en raison des migrations, sont importantes. • La DUE souhaite soutenir le travail effectué par l'Organisation Internationale du Travail sur le thème du trafic de migrants et appuyer une gouvernance locale qui soit plus à même de relever ces défis. L'objectif global est de renforcer leur rôle de chef de file et de les placer au cœur d'un processus de coordination des actions de développement local sur leur territoire.		
Principaux résultats	• Diagnostic territorial visant à aider à l'élaboration du document d'action et à la mise en place d'actions structurantes ainsi que d'un dialogue plus structuré (appui à la concertation). • Document d'action visant à proposer un certain nombre d'initiatives pour participer à la résolution des problèmes de gouvernance locale : renforcement des capacités des collectivités locales en tant que maîtres d'ouvrage, en synergie avec les services techniques déconcentrés des gouvernements centraux. • En ce qui concerne les migrations, par exemple, recentrage des appuis en faveur des collectivités locales pour leur permettre d'exercer leurs pouvoirs et de renforcer les services publics au profit des populations, y compris les migrants en cours d'installation permanente dans la région ; et éviter les interventions non pérennes, en dehors des structures publiques locales. • L'intervention proposée vise à aider les collectivités locales à mieux exercer leurs compétences, sur la base d'une gouvernance concertée favorisant l'intégration des jeunes et des migrants, l'égalité entre hommes et femmes et l'émergence de dynamiques territoriales plus fortes. • Les résultats escomptés sont de trois ordres : politique (appui à Agadez pour la mise en œuvre effective de la décentralisation dans la région) ; sectoriel (pour générer des résultats concrets au niveau des services de base); institutionnel (appui à l'amélioration de la gouvernance locale et à la gestion des ressources publiques locales).		

Les composantes du ATDL	• Assainir les finances locales • Favoriser le leadership local et les capacités administratives au niveau local • Promouvoir la coopération intergouvernementale
Enseignements tirés	• Un objectif essentiel du ATDL est de promouvoir le rôle « développemental » des collectivités locales et ce, en leur permettant de jouer leur rôle légitime de chef de file pour le développement de leur territoire. L'un des points forts de cette mission était de soutenir le rôle de maîtrise d'ouvrage des collectivités locales et des processus de développement territorial endogènes, inclusifs et durables. Le rapport d'expert souligne que les flux financiers importants injectés dans la région pour freiner les flux migratoires, souvent sans implication or information des collectivités locales, ont entraîné la présence d'un grand nombre d'opérateurs humanitaires et de développement, qui n'ont pas favorisé un processus de développement endogène ou le développement de services publics de base. Bien que des investissements et des services aient été fournis, ils l'ont été sans réelle participation des collectivités locales. Ces interventions n'ont pas favorisé le renforcement des capacités locales. • Un autre aspect essentiel du ATDL est la promotion de la concertation et de la synergie entre les acteurs. Ce sont des logiques de collaboration et de complémentarité qui prévalent dans cette approche, avec un rééquilibrage et une valorisation du rôle légitime de chaque acteur au niveau local (collectivités locales, société civile, secteur privé). L'essentiel est de mettre en place des mesures d'appui qui génèrent des relations de collaboration. C'est aussi un point fort de cette intervention, axée sur une coopération approfondie entre les services décentralisés et déconcentrés de l'État. • Selon l'ATDL, une bonne analyse du contexte d'intervention pour bien comprendre les dynamiques en jeu permet de mieux saisir les opportunités et les leviers de changement. C'est l'objet du diagnostic territorial qui examine les politiques nationales de décentralisation et de développement urbain, rural et régional ayant une incidence significative sur la marge de manœuvre des collectivités locales. Si nécessaire, des modules d'analyse supplémentaires sont disponibles, par exemple pour évaluer les secteurs pour lesquels la DUE envisage un appui spécifique. • Enfin, toute la logique du ATDL est d'utiliser un projet d'expérimentation à la base pour en tirer des leçons et alimenter le dialogue politique, susceptible de favoriser l'émergence d'un contexte national plus favorable aux initiatives locales et aux collectivités locales, en tant que principaux moteurs du développement local. Les rapports d'expertise contiennent des recommandations spécifiques à cet égard, notamment en ce qui concerne le dialogue à mener avec l'État pour accélérer les progrès dans certains domaines clés, tels que la déconcentration des services fiscaux.

Formation rocheuse dans le désert du Sahara, près de la région d'Agadez © Shutterstock

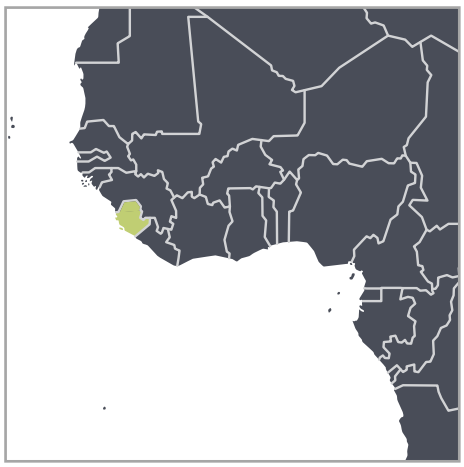

SIERRA LEONE

Mettre en œuvre l'ATDL dans le programme « La nature nous nourrit »

Région	AFRIQUE	Date	Janvier - février 2023
Lieu	• Districts de Freetown, Koinadugu et Falaba (nord de la Sierra Leone).		
Sujet	• Action liée à la préservation d'écosystèmes précieux et à la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles dans le cadre du programme « La nature nous nourrit »		
Priorités de l'INTPA	• Alliances du Pacte Vert • Alliances pour la croissance durable et l'emploi • Gouvernance, paix et sécurité		
Partenaires de l'UE	• Aucun		
Bénéficiaires/ Alliés	• Communautés locales : chefferies, chefs de villages, collectivités locales (conseils de district)		
Mission ATDL Objectifs	• Introduire une perspective territoriale dans la formulation de l'intervention spécifique de l'UE et du document d'action lié au programme « La nature nous nourrit »		
Demande de la DUE et questions clés	• Plus de 60 % de la population de la Sierra Leone dépend de l'agriculture, de la pêche, de la sylviculture et de l'exploitation minière pour ses revenus et ses moyens de subsistance. Certaines pratiques dans ces secteurs sont devenues des facteurs clés de la dégradation de l'environnement dans le pays, alimentée par la pauvreté généralisée dans les zones rurales et la répartition inégale des revenus provenant de la plupart des chaînes de valeur connexe, comme le bois, les minéraux, la biomasse pour l'énergie. • L'extraction croissante des ressources naturelles a entraîné une perte de la capacité de régénération de l'écosystème, parfois de manière irréversible. En conséquence, les ressources des communautés locales (eau douce, cultures, poissons) diminuent et la biodiversité s'appauvrit. • Lors de la création des parcs nationaux, des zones protégées et des réserves forestières, les communautés locales se sont vu promettre des écoles, des centres de santé et des routes en échange de la cession de leurs territoires. Ces services n'ont jamais été fournis et les communautés locales ne se sentent donc pas liées par l'accord. Il est dès lors indispensable de mettre en place des mesures incitatives pour encourager les communautés vivant dans les zones protégées et à proximité à préserver les écosystèmes précieux. • L'UE a tout intérêt à s'attaquer à la dégradation croissante de l'environnement et à accélérer la transformation vers une utilisation durable des ressources naturelles, au bénéfice des communautés locales et de l'économie. Le soutien de l'UE vise à démontrer que la préservation des écosystèmes naturels peut favoriser la croissance, créer des emplois et réduire la pauvreté. • La stratégie de l'UE reposait sur une double approche: 1/ Un appui budgétaire pour tirer parti des capacités du gouvernement central et de la fourniture de services décentralisés de la part de ministères ciblés (environnement, gouvernement local, etc.) afin de mettre en œuvre, à moyen terme, le plan de développement national; précisément pour contribuer à préserver les zones protégées, fournir des services aux agriculteurs et allouer davantage de ressources aux collectivités locales pour la prestation de services. • 2/ Une action complémentaire fondée sur une approche par projet et destinée à insuffler une composante ATDL dans le programme « La nature nous nourrit » pour soutenir le développement des communautés locales, tout en renforçant la protection des parcs nationaux. Il s'agissait principalement de contribuer à l'amélioration de la prestation de services locaux (routes rurales, eau, santé, alimentation scolaire) et de fournir d'autres moyens de subsistance fondés sur des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.		

Freetown, le port de la Sierra Leone © Shutterstock

Principaux résultats	• Diagnostic/identification d'un éventuel projet dans une perspective ATDL à entreprendre dans le cadre du programme « La nature nous nourrit ». • Organisation d'entretiens avec diverses parties prenantes en Sierra Leone, en plus de l'examen des sources documentaires pertinentes. L'analyse de ces données a alimenté la mission et le rapport de diagnostic global. • Analyse en profondeur de l'environnements politique, fiscal et institutionnel dans le contexte de la décentralisation en Sierra Leone. Le Diagnostic Intégré de Développement Territorial et le rapport concluent sur une opportunité de projet pilote avec une liste de priorités qui peuvent s'inscrire dans le cadre d'une future action de l'UE en Sierra Leone. • L'expert n'a toutefois pas pu achever l'élaboration du projet de document d'action complet, car la mission a dû être interrompue pour des raisons imprévisibles.
Les composantes du ATDL	• Promouvoir une mise en œuvre plus efficace des projets au niveau local • Promouvoir la coopération intergouvernementale • Favoriser le leadership et les capacités administratives au niveau local
Enseignements tirés	• L'objectif principal de la mission ATDL était de recenser les possibilités de mise en œuvre d'une approche territoriale fondée sur la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Alors que la mise en œuvre des politiques et des lois pour la protection de l'environnement et des ressources naturelles échappe souvent au contrôle des collectivités locales, la décentralisation prévoit cependant une structure pour une plus grande efficacité dans l'amélioration de la gouvernance et de la protection de l'environnement. • Le rapport examine le contexte de la décentralisation, y compris les défis et les opportunités qui lui sont inhérents. Grâce à l'analyse du lien entre la gouvernance locale et la gestion de l'environnement/des ressources naturelles, le rapport met en évidence les défis majeurs qui entravent la gestion efficace de l'environnement et donne un aperçu des besoins et des priorités potentiels dans le cadre de l'ATDL. • Il montre que les possibilités de mise en œuvre du ATDL en Sierra Leone sont importantes, comme en témoignent l'adoption de lois pertinentes et les institutions et politiques nationales d'appui, le soutien de la communauté des donateurs, une structure claire de gouvernance locale, un engagement politique fort en faveur de la protection de l'environnement et un intérêt public qui pourrait promouvoir la participation locale. • Toutefois, le rapport fait aussi clairement apparaître la nécessité d'harmoniser les systèmes nationaux de coordination des politiques à différents niveaux, entre le ministère des collectivités locales et du développement rural, les administrations provinciales, les responsables de district et les conseils locaux élus. La mauvaise coordination intergouvernementale est considérée comme un défi majeur pour un meilleur fonctionnement des systèmes de gouvernance locale dans une perspective ATDL. Le défi de la coordination est encore plus important lorsqu'il s'agit d'un domaine tel que la gouvernance environnementale. • La mission ATDL montre que le cadre juridique actuel de la décentralisation fournit l'autonomie juridique et financière ainsi que la clarté nécessaire aux collectivités locales pour planifier, budgétiser et mettre en œuvre les priorités définies au niveau local, en coopération avec les autorités centrales. Elle met en évidence l'importance de favoriser le dialogue et la coopération entre les autorités, mais aussi de donner aux autorités locales les moyens d'assumer leur rôle de chef de file, afin de mieux articuler les priorités locales en matière de développement local.

© Shutterstock

Le programme « Partenariats pour des villes durables »

4

Parallèlement au dispositif ATDL, dans le cadre de ses relations renforcées avec les gouvernements locaux et régionaux, et conformément à son engagement politique en faveur de la coopération entre villes, l'unité G2 de la DG INTPA a lancé en 2018 le programme « *Partenariats pour des villes durables* », une initiative de coopération décentralisée. Bien que ce programme soit une initiative distincte du dispositif et de l'approche ATDL, il s'agit d'un instrument important pour l'UE afin de promouvoir le développement territorial. Le programme consiste en une initiative innovante de coopération décentralisée, jumelant des autorités locales d'États membres de l'UE avec des autorités locales de pays partenaires.

Entre 2019 et 2021, la CE a lancé trois appels à propositions qui ont débouché sur un total de 57 partenariats actuellement mis en œuvre par plus de 130 partenaires dans 34 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que dans les pays voisins de l'UE[10].

L'objectif global du programme est de promouvoir le développement urbain intégré, en favorisant les échanges entre pairs parmi les autorités locales des États membres de l'UE et des pays partenaires, autour de défis communs, et d'encourager l'apprentissage conjoint parmi tous les acteurs concernés. Plus précisément, tous les partenariats visent le même objectif spécifique, à savoir renforcer la gouvernance urbaine en soutenant l'une des trois dimensions de la durabilité : sociale, en garantissant l'inclusion sociale des villes, la résilience au changement climatique et l'écologisation des villes, ou économique en améliorant la prospérité, la création d'emplois et l'innovation dans les villes.

Le programme a interagi étroitement avec le dispositif ATDL qui a aidé l'équipe du programme à rédiger deux notes d'orientation, à systématiser les projets du premier appel à propositions, et à organiser un Forum en 2023. En outre, afin de suivre systématiquement les progrès, de tirer profit des bonnes pratiques et de promouvoir les synergies entre les différents partenariats, une équipe technique d'appui à la coordination a été mise en place en 2021 dans le but de :

- Contrôler les résultats de chaque projet et leur contribution aux objectifs du programme et à la localisation des ODD ;
- Promouvoir l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les différents projets financés par le programme ;
- Soutenir la CE pour qu'elle tire des enseignements et des connaissances propres issues des partenariats, afin de mieux collaborer avec les collectivités locales ;
- Communiquer efficacement sur les résultats du programme.

Tous les projets soutenus par ce programme contribuent directement à la réalisation d'au moins une des cinq priorités spécifiques de la CE mentionnées dans le dernier chapitre. Dans le cadre des activités du programme, l'organisation de deux réunions mondiales de tous les partenariats entre villes est prévue en tant que démarche structurée pour échanger et tirer des enseignements des expériences des projets.

La première réunion mondiale s'est tenue en mars 2023 à Bruxelles et a rassemblé plus de 150 acteurs de 54 des 57 partenariats concernés. Le groupe cible de l'événement était constitué des représentants des partenariats entre villes (principalement des maires et des gestionnaires de projets), ainsi que des fonctionnaires de la CE et d'un large éventail d'acteurs et de parties prenantes de l'UE. Les débats ont permis de recueillir ces principales conclusions et leçons tirées des différents partenariats en cours :

- L'existence d'alliés au sein des institutions européennes est essentielle pour promouvoir un engagement plus fort des collectivités locales dans les portefeuilles de coopération de l'UE. Il s'agit notamment de défendre les

10 La liste des projets (subventions accordées) figure à l'annexe 1.

agendas mondiaux, de s'efforcer d'obtenir un financement adéquat pour les CL et d'encourager les modalités de coopération pertinentes, telles que la coopération décentralisée.

- La valeur ajoutée potentielle de la coopération décentralisée réside dans un large éventail de facteurs, notamment: le rôle central des liens humains; la mise en place d'un partenariat sur une période plus longue (au-delà de la durée de vie d'un projet); les échanges entre pairs qui permettent l'expérimentation et l'innovation; la nature très pratique des projets orientée vers la résolution de problèmes; la possibilité d'adopter des approches par étapes successives; et la richesse globale de l'apprentissage entre pairs. Toutefois, la coopération décentralisée s'accompagne également de défis majeurs, car elle ne fournit qu'un « fonds de démarrage ». La mobilisation d'autres sources de financement (y compris du secteur privé) est donc nécessaire pour assurer la durabilité.
- Le succès de la mise en œuvre des projets de coopération décentralisée ne dépend pas seulement de facteurs techniques, mais aussi de facteurs politiques, qui échappent souvent au contrôle du personnel technique et constituent un obstacle à la planification à long terme. D'une part, dans de nombreux pays, les réformes de décentralisation sont lentes ou bloquées, ce qui renforce les approches anciennes, centralisées et descendantes. Ces pratiques entravent souvent les processus ascendants de développement territorial encouragés par les différents acteurs locaux. D'autre part, il existe également une dynamique politique complexe au niveau de l'UE, car les Délégations traitent principalement avec des autorités nationales, qui peuvent ne pas être disposées à partager les ressources de coopération avec les CL.

Le deuxième rassemblement mondial des partenariats entre villes aura lieu en mars 2024.

© Shutterstock

L'ATDL en pratique : enseignements tirés

5

Le présent chapitre systématise et capitalise les enseignements tirés après trois années de ATDL dans le cadre de l'aide extérieure de l'UE de 2020 à 2023. Des réflexions futures sur le sujet sont formulées, ainsi que des recommandations concrètes pour les initiatives ATDL à venir. Ces réflexions sont enrichies par les résultats d'une enquête menée en 2023 dans le cadre d'entretiens avec douze Délégations de l'UE qui ont bénéficié du soutien du dispositif ATDL, en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes.

L'objectif est d'examiner le champ d'action du dispositif ATDL et de réfléchir aux dispositions opérationnelles existantes pour le déploiement de l'expertise, en affinant son éventail de services pour l'avenir. Les points clés de cette analyse sont présentés ci-après.

L'ATDL reste pertinent même dans un contexte de recentralisation

L'analyse des interventions révèle que les environnements nationaux favorables au ATDL sont limités et que ceci s'accompagne d'une faible capacité institutionnelle des collectivités locales dans la plupart des pays en développement. Les principales faiblesses sont l'autonomie fiscale et financière au niveau local ainsi que l'absence de collaboration des collectivités locales avec le secteur privé. La moitié des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête ATDL affirment que l'environnement de la décentralisation est « partiellement favorable », tandis que l'autre moitié estiment que «la décentralisation est au point mort ou symbolique ». Aucune des personnes interrogées ne pense que l'environnement national de la décentralisation est favorable dans les pays où opèrent les DUE consultées. Bien que faible dans les deux régions, un climat plus propice au ATDL est observé dans la région Amérique latine ; toutefois, en Afrique, on perçoit une participation citoyenne plus forte.

« En réalité, il n'y a pas d'autonomie financière des gouvernements locaux ; ils continuent à dépendre des transferts du gouvernement central » (Région ALC)

Le séminaire ATDL organisé dans la région Asie-Pacifique a confirmé que l'approche ATDL est une méthode pertinente et utile pour la coopération européenne. Grâce au séminaire, les participants ont pris conscience du fait que la programmation de la coopération européenne dans leur pays pourrait inclure l'approche ATDL et bénéficier d'une plus grande collaboration avec les gouvernements locaux. Un point qui mérite d'être souligné est la proposition de la DUE en Inde, qui a accueilli le séminaire ATDL pour l'APAC, d'axer ce séminaire sur l'initiative « Global Gateway » de l'UE. Cela a permis de montrer que les collectivités locales devraient être considérées comme des partenaires de coopération de l'UE et que la dimension territoriale du développement (non mentionnée jusqu'à présent dans le cadre du « Global Gateway ») ne devrait pas être ignorée.

La grande majorité (75 %) des DUE ayant bénéficié d'une mission ATDL estiment que l'approche ATDL est très pertinente pour les politiques de coopération de l'UE. Dans la région ALC, toutes les personnes interrogées considèrent que l'ATDL est très pertinent, tandis qu'en Afrique, la moitié des personnes estiment qu'il est pertinent et l'autre moitié qu'il est très pertinent. Les deux régions accordent une grande importance au ATDL en tant qu'outil de renforcement des capacités des gouvernements locaux à définir leurs propres politiques.

« En général, les CL sont les acteurs les plus importants en ce qui concerne la fourniture de services de base à la population. C'est leur raison d'être » (Région ALC)

Dans ce contexte, il est clair que l'approche ATDL dans le cadre de la coopération de l'UE reste pertinente. Les faits montrent que la coopération est, par définition, locale et que sans le programme ATDL qui permet d'« ancrer » la coopération de l'UE, les relations avec les pays partenaires resteraient simplement au niveau national.

« Tant que nous pouvons avoir une approche plus ascendante, l'ATDL est important. Les CL ont leur propre point de vue et le droit d'en parler » (Afrique de l'Ouest)

Toutefois, les temps changent vers moins de verticalité et l'ATDL fait toujours partie de la dernière génération de réflexion sur le développement local. Il encourage les DUE à élargir le dialogue et le soutien à d'autres niveaux de gouvernement, en introduisant une nouvelle façon de travailler au niveau infranational. Lorsqu'il est intégré dans les opérations de l'UE, l'ATDL peut renforcer la neutralité, la crédibilité, l'efficacité et l'effet à long terme de l'aide à la coopération de l'UE, en particulier dans les pays où la décentralisation est inexistante ou superficielle.

« La coopération est locale. Si elle était nationale, il s'agirait principalement de relations diplomatiques » (Afrique de l'Est)

L'ATDL est pertinent et peut être déployé dans n'importe quel contexte, même dans des situations difficiles, pour trouver de nouveaux modes d'action ou pour insuffler un nouvel élan en ce qui concerne la programmation ou le dialogue politique, et ce malgré toutes les résistances à la décentralisation.

L'ATDL prend du temps, car il comporte une dimension politique importante

La patience et la créativité sont de mise pour instaurer la confiance et obtenir des résultats probants qui soient réellement pertinents pour le territoire et ses acteurs. C'est pourquoi l'efficacité d'une mission ATDL est renforcée lorsque le soutien est déployé sur plusieurs mois, y compris des missions de suivi pendant la phase de mise en œuvre, au lieu d'actions isolées à court terme. Le temps est important, car l'ATDL joue un rôle de déclencheur : c'est un outil utile pour soutenir les pays qui ont entamé des processus intéressants, pour les aider à approfondir leur approche territoriale et à aller plus loin.

« L'ATDL, c'est un peu comme planter des graines, expérimenter localement de nouvelles façons de travailler avec les CL, sans savoir ce qui poussera au bout du compte » (Afrique de l'Est)

Au moyen d'un diagnostic territorial fondé sur une analysée d'économie politique, l'ATDL peut aider à révéler les blocages invisibles qui entravent les avancées de la politique de décentralisation et des cadres réglementaires dans un pays donné. Cette analyse du contexte est importante pour mieux identifier les opportunités et les contraintes liées à l'autonomisation des collectivités locales et à la promotion du développement territorial. Le DIDT est un outil mis au point par la CE, spécifiquement pour les DUE, et il est à la base de l'ensemble de l'approche territoriale de l'UE. Néanmoins, il faut du temps pour le mettre en œuvre et tous les DUE n'y sont pas prêtes, du moins à ce stade.

Toutefois, le soutien du ATDL aux DUE devrait aller au-delà des procédures immédiates concernant la programmation (PIP, documents d'action, examens à mi-parcours) et s'inscrire dans une stratégie plus significative et à long terme dans les pays partenaires. Les feuilles de route et les stratégies de dialogue politique avec les gouvernements centraux et les associations nationales de collectivités locales sont essentielles. Au-delà de l'intervention purement technique, il est clair que l'ATDL a une dimension politique importante liée au rôle de leadership des autorités aux niveaux national et infranational, en particulier avec le défi lié à la continuité des priorités après les changements électoraux périodiques. À cet égard, la DUE, en tant qu'intermédiaire de confiance, peut jouer un rôle efficace en montrant les avantages pour le gouvernement central de donner plus d'espace aux CL.

« Les gouvernements centraux et locaux ne se font pas confiance. Nous informons de manière très transparente le gouvernement national que nous discutons également avec les collectivités locales. Pour être un partenaire solide et privilégié, la DUE doit être neutre » (Afrique de l'Ouest)

L'ATDL peut aider les DUE à mieux collaborer avec les gouvernements locaux et régionaux et leurs associations

En général, de nombreux acteurs considèrent encore les collectivités locales des pays en développement comme des institutions faibles, avec un exercice limité du pouvoir et de l'autonomie. S'il existe un large consensus sur le fait que les collectivités locales devraient travailler en cohérence et en complémentarité avec les priorités du gouvernement central, il est également clair que les CL doivent renforcer leur propre capacité à planifier correctement leur propre développement. La situation des collectivités locales est généralement perçue comme plus positive dans la région ALC qu'en Afrique. Par exemple, l'affirmation selon laquelle « les CL sont des institutions faibles » est considérée comme vraie par 67 % des personnes dans la région ALC contre 83 % en Afrique, tandis que l'affirmation selon laquelle « les CL sont des acteurs du développement à part entière » est considérée comme vraie par 83 % des personnes dans la région ALC contre 50 % en Afrique. Ces conclusions proviennent de l'enquête menée auprès de douze DUE et ne reflètent pas nécessairement l'avis de toutes les DUE des deux régions.

« La principale vertu (du ATDL) est que la population sait formuler ses demandes, dans sa propre langue, dans son propre contexte » (Région ALC)

Selon 67 % des DUE participantes, les collectivités locales représentent le mieux les intérêts des populations locales. Ce chiffre explique pourquoi l'une des attentes les plus importantes à long terme pour la majorité des DUE est d'obtenir un soutien pour travailler directement avec les gouvernements infranationaux. Ce type de soutien est perçu comme un atout spécifique du ATDL compte tenu de l'évolution de la coopération de l'UE ces dernières années. Plus précisément, les DUE attendent du ATDL qu'il aide les collectivités locales à devenir plus transparentes, qu'il renforce la confiance entre les autorités locales et centrales et qu'il améliore les processus de consultation et de codécision avec les citoyens.

« L'idéal serait que le dispositif ATDL soutienne directement des projets spécifiques avec les gouvernements locaux » (Région ALC)

L'ATDL peut travailler davantage sur les capacités de planification des CL et sur l'accès aux ressources pour consolider de manière significative leur positionnement. Le renforcement des capacités de planification du développement local et l'augmentation des ressources locales correspondent à une majorité de demandes de la part des DUE interrogées et constituent également des éléments clés d'une stratégie d'autonomisation à l'égard des CL.

Il est particulièrement important de renforcer un dialogue plus structuré et permanent avec les associations nationales de collectivités locales dans les pays où ces associations sont légitimes et représentatives. À cet égard, le dispositif ATDL peut apporter son soutien au moyen des Contrats-Cadres de Partenariat dans les pays pilotes où il est nécessaire d'encourager le dialogue politique. Sur ce point, le contraste est saisissant entre la région ALC et l'Afrique : seul un tiers des DUE dans la région ALC ont engagé une forme de dialogue formel avec une association nationale de collectivités locales, contre deux fois plus pour les DUE en Afrique.

La majorité des DUE apprécient grandement l'utilité du dispositif ATDL

La majorité des DUE considèrent l'intervention spécifique du ATDL qu'ils ont reçue comme très utile, pour les raisons suivantes : premièrement, en raison des informations et des connaissances fournies aux DUE en matière de développement local et territorial, offrant des perspectives complémentaires par rapport à la perspective nationale ou sectorielle conventionnelle. Deuxièmement, l'approche consultative du dispositif ATDL est très appréciée, car elle encourage le dialogue entre les parties prenantes et établit des liens entre acteurs clés qui n'auraient pas existé autrement. Troisièmement, la mission ATDL a également permis de contribuer à des avancées politiques importantes dans certains pays partenaire, concernant parfois liés des réformes sensibles en matière de décentralisation.

« L'UE, les gouvernements infranationaux et la société civile se sont assis autour de la table. Sans ce dispositif, les parties prenantes ne se seraient jamais réunies » (Afrique de l'Ouest)

L'Afrique évalue mieux que la région ALC l'utilité des différents éléments du ATDL. Alors qu'en Afrique, les aspects les plus importants sont le renforcement des politiques nationales de décentralisation, la promotion d'un contexte national favorable au développement local et le rapprochement de l'UE au niveau sous-national, dans la région ALC, une plus grande importance est accordée à la participation des différentes parties concernées.

En ce qui concerne l'utilité de la mission ATDL, 84 % des répondants considèrent que la mission ATDL était « utile » ou « très utile ». Plus spécifiquement, la mission ATDL a été jugée bien plus utile dans la région ALC qu'en Afrique, tous les répondants dans la région ALC estimant que l'ATDL était « utile » ou « très utile », contrairement à l'Afrique où 33 % des répondants considèrent que l'ATDL était « plutôt utile ».

« L'ATDL a complété l'activité en cours d'une manière très structurée et articulée. Il a permis de relier les objectifs à court et à long terme tout en renforçant les activités à long terme. L'ATDL complète les activités au niveau bilatéral » (Région ALC)

Il est possible de mieux concilier les attentes du siège et de la DUE en ce qui concerne l'ATDL

Si l'ensemble du processus et la collaboration avec le siège sont considérés comme fluides et positifs, les missions ATDL peuvent parfois être perçues comme rigides ou peu pratiques, compte tenu des conditions spécifiques à chaque pays. Pour améliorer la mise en œuvre globale du ATDL, il est nécessaire d'approfondir la compréhension du contexte national en question et d'adapter la structure de la mission ATDL en fonction des circonstances. De même, une coordination accrue avec d'autres Directions Générales et unités au sein de la DG INTPA sera importante pour favoriser les synergies et garantir une approche plus cohérente.

D'une manière générale, les interventions ATDL pourraient bénéficier d'une actualisation et d'un renouvellement, notamment en redoublant d'efforts pour former le personnel de l'UE dans les DUE et au siège à la valeur ajoutée de l'approche ATDL. Une attention particulière devrait être accordée au partage des bonnes pratiques, illustrant par des faits et des indicateurs précis le fonctionnement du ATDL et comment celui-ci peut améliorer la coopération au développement de l'UE. Il s'agirait de la meilleure incitation pour les DUE à s'engager dans ce processus.

Enfin, il est nécessaire d'équilibrer les attentes entre les résultats à court et à long terme : l'ATDL est un outil qui permet d'initier de nouvelles pratiques, mais ses résultats sont difficilement mesurables à court terme, ce qui peut susciter la déception des DUE. D'où l'importance de leur fournir des outils ou une expertise pour le processus de suivi/d'évaluation.

Recommandations clés pour le succès futur du dispositif ATDL

Deux éléments sont identifiés comme étant les plus grands atouts du ATDL : un outil efficace pour soutenir les DUE dans leurs efforts pour coopérer directement avec les gouvernements locaux, et un catalyseur à même de favoriser une gouvernance plus démocratique. Il s'agit en effet d'un élément central du ATDL : mieux articuler et coordonner les efforts nationaux et locaux (coopération horizontale), mais aussi promouvoir des actions concertées au niveau des projets au moyen de processus multi-acteurs associant notamment les OSC et les autorités locales (coopération verticale).

« Il faut veiller à ce que les territoires conservent leur authenticité et ne s'alignent pas sur les priorités centrales. Les plans et les priorités doivent être locaux. C'est précisément le but du ATDL » (Région ALC)

En général, les attentes plus grandes d'une mission ATDL sur le long terme sont les suivantes : 1) « Renforcer la consultation et la codécision avec les citoyens » et 2) « Permettre aux CL de s'éloigner d'un rôle de gestion pour devenir des acteurs du développement de leur territoire ». En Afrique, les attentes concernant les résultats à long terme d'une mission ATDL sont plus élevées que dans la région ALC, où les prévisions sont plus pessimistes. Il existe un contraste évident entre l'Afrique et la région ALC lorsqu'il s'agit d'évaluer la contribution des CL à la réalisation des objectifs de développement nationaux. En Afrique, 83 % des personnes interrogées considèrent que cette contribution est pertinente,

alors qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, seules 50 % d'entre elles sont de cet avis. De même, 80 % des homologues africains estiment qu'une mission ATDL peut améliorer la coopération entre les gouvernements centraux et locaux, alors que ce chiffre n'est que de 33 % dans la région ALC.

« Grâce à la mission ATDL, nous disposons de davantage de connaissances techniques pour travailler avec le ministère et nous pourrons influencer le processus sur le plan politique » (Afrique de l'Ouest)

Les suggestions pour l'amélioration du ATDL sont regroupées en sept domaines principaux: 1) améliorer la compréhension des contextes et adapter la structure des missions ATDL en conséquence; 2) renforcer les processus de planification et d'évaluation des missions ATDL; 3) augmenter la durée des missions ATDL et assurer un suivi; 4) évaluer les résultats du programme au bout de trois ans[11] ; 5) communiquer des informations sur l'ATDL, sensibiliser et se concentrer davantage sur les DUE en partageant les meilleures pratiques; 6) compléter l'approche ATDL en tenant compte des changements récents intervenus au niveau mondial, notamment sur des sujets prioritaires tels que le changement climatique, la migration, le genre, l'égalité, les processus de paix, et autres et 7) renforcer le vivier d'experts ATDL certifiés.

Sur ce dernier point, il est important de recenser les experts qui non seulement maîtrisent les stratégies de développement local, mais qui comprennent également la méthodologie globale du ATDL en tant qu'outil d'économie politique qui prépare le terrain pour des politiques de développement à long terme au niveau local. Les missions ATDL avec deux experts, généralement un international et un local, ont globalement donné de bons résultats. Il est évident que le recrutement d'experts locaux pour des missions de longue durée, à un coût bien moindre et avec de meilleures connaissances du terrain, peut sensiblement améliorer les missions ATDL. Étant donné que le dispositif ATDL dispose de fonds limités, ceux-ci doivent être alloués à des pays soigneusement sélectionnés où l'ensemble du dispositif d'appui ATDL pourrait être déployé ; cette option est à privilégier pour l'affectation des fonds plutôt que le financement d'une multitude de demandes sans stratégies claires à long terme.

En conclusion, l'ATDL s'est avéré être un outil pertinent pour rapprocher la coopération de l'UE du terrain, en aidant les DUE à s'engager plus étroitement avec les gouvernements infranationaux et en contribuant ainsi au renforcement du développement local et de la gouvernance démocratique. L'objectif du présent document est d'inciter tous les acteurs à faire un pas de plus dans cette direction du ATDL.

© Istockphoto

11 Les missions ATDL organisées en 2020 et 2023 ont débouché sur des documents d'action qui commenceront à être mis en œuvre en 2024, d'où la nécessité d'évaluer les résultats du programme dans trois ans.

Annexe :

Liste des projets dans le cadre du programme « Partenariats pour des villes durables »

Appel à propositions 2018

N°	Autorité(s) locale(s) de l'UE et pays	Pays/Autorité(s) locale(s) partenaire(s)	Thème ou titre du projet de coopération
1	Ville de Madrid (Espagne)	Municipalité de Praia (Cap Vert)	Adaptation des plans locaux de développement urbain intégré aux ODD grâce à des approches multipartites et multi gouvernementales
2	Gouvernement métropolitain de Bordeaux (France)	Autorités urbaines de Douala et Yaoundé (Cameroun)	Appui aux communautés urbaines de Douala et Yaoundé pour la mise en œuvre de plans de mobilité durable
3	Commune de Reggio Emilia (Italie)	Conseil municipal de Pemba (Mozambique)	MAISPEMBA - Une approche de ville à ville et multipartite pour un développement urbain intégré, durable et inclusif de la ville de Pemba
4	Ville d'Ostende (Belgique)	Municipalité de Banjul (Gambie)	Jumelage Ostende-Banjul - partenariat pour le développement durable des villes
5	Grand Paris Sud Essonne Sénart (France)	Conseil régional de Nouakchott (Mauritanie)	Appui à la région de Nouakchott pour un développement durable, résilient et équitable (ARENDDRE)
6	Ville de Madrid et Association mondiale des grandes métropoles (Espagne)	Ville de Dakar (Sénégal)	Gouvernance métropolitaine de la transition énergétique (MGET)
7	FMDV - Fonds mondial pour le développement des villes (France)	Autorité de la capitale de Kampala (Ouganda)	Programme intégré sur les finances locales pour un développement urbain durable dans la région métropolitaine de Kampala (GKMA)
8	Ville de Berlin (Allemagne)	Gouvernement de la capitale Jakarta (Indonésie)	Smart Change - Renforcer la gouvernance, la prospérité et l'innovation urbaines à Jakarta
9	Association des villes et régions pour la gestion durable des ressources (Belgique)	Cités et gouvernements locaux unis Asie-Pacifique (Indonésie)	Résilience climatique et villes inclusives
10	Centre d'études sociales (Portugal)	Confédération nationale des municipalités (Brésil)	Inova Juntos - Coopération triangulaire urbaine pour l'innovation et la durabilité
11	Aire métropolitaine de Barcelone (Espagne)	Aire métropolitaine de San Salvador (El Salvador)	Renforcement de la gouvernance de l'aire métropolitaine de San Salvador pour l'adoption et la mise en œuvre des ODD
12	Union des capitales ibéro-américaines (Espagne)	Bureau de l'historien de la ville de La Havane (Cuba)	Projet de ville intelligente pour le centre historique de La Havane axé sur les économies créatives dans le contexte du 500e anniversaire de sa fondation
13	VNG International (Pays-Bas) et Fomento San Sebastian (Espagne)	Union nationale des gouvernements locaux (Costa Rica)	MUEVE : Mobilité durable, urbanisme, équipement, valorisation de l'espace public, et verdissement et équité
14	Ville de Strasbourg (France)	Municipalités de Mahdia et Kairouan (Tunisie)	Mobilité durable et participative à Kairouan et Mahdia
15	Aire métropolitaine de Barcelone et Association Medcités (Espagne)	Municipalité de Tunisie (Tunis)	ASIMA TUNIS : Planification stratégique et gouvernance multiniveau pour une ville métropolitaine résiliente
16	Miasto Stoleczne Warszawa (Pologne)	Municipalité d'Erevan (Arménie) et municipalité de Tirana (Albanie)	Les capitales collaborent pour relever des défis communs en matière de gestion des déchets dangereux - Erevan, Varsovie, Tirana

Appel à propositions 2020

N°	Autorité(s) locale(s) de l'UE et pays	Pays/Autorité(s) locale(s) partenaire(s)	Thème ou titre du projet de coopération
17	Commune de Fano (Italie)	Conseils du district de Port Loko, de Kailahun et de la région rurale de l'ouest et municipalité de Kenema (Sierra Leone)	Renforcement de la gouvernance locale, de la décentralisation et du développement urbain durable par une approche territoriale du développement économique local en Sierra Leone
18	Ville de Hoskovo (Bulgarie) et commune de Montemarciano (Italie)	Commune de Douala 1er (Cameroun) et municipalité de Saint-Louis (Sénégal)	Le patrimoine de l'UNESCO pour des villes durables
19	Communauté urbaine de Lyon (France)	Ville de Ouagadougou (Burkina Faso) Ville de Bamako (Mali)	Appui à la croissance économique urbaine et à la gouvernance métropolitaine du Grand Ouaga
20	Ville hanséatique libre de Brême (Allemagne)	Ville de Windhoek (Namibie)	Amélioration de la gestion des déchets solides à Windhoek
21	Agence catalane de développement international (Espagne) et conseil administratif du comté de Skåne (Suède)	Province d'Inhambane (Mozambique), Agences régionales de développement de Sédhiou et de Saint-Louis (Sénégal)	Projet SIRI : Province d'Inhambane durable, inclusive et résiliente
22	Stadtverwaltung Reutlingen (Allemagne)	Municipalités de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) et de Bouaké (Côte d'Ivoire)	Partenariats pour des villes durables en Afrique subsaharienne
23	Consortium De la Ribera (Espagne)	Municipalité de Mosteiros (Cap Vert) et autorité du district d'Agua Grande (Sao Tomé-et-Principe)	REDHES : Renforcement holistique du développement durable
24	Commune de Bapaume (France)	Communauté urbaine de Notsé (Togo)	Amélioration de la gouvernance urbaine et de l'ouverture sociale dans les municipalités de Haho 1, 2, 3 et 4 et la préfecture de Haho
25	Municipalité de Braga (Portugal)	Municipalité d'Asunción (Paraguay) Municipalité de Villa María (Argentine)	Promotion du développement urbain intégré, inclusif, résilient et écologique de la ville de Villa María et de sa région
26	Municipalité de Cordoue (Espagne)	Municipalité de Córdoba (Argentine)	Respire Córdoba : « Récupérer la valeur historique, patrimoniale et paysagère de la zone centrale à travers la gouvernance urbaine »
27	Municipalité de Sant Cugat del Vallès (Espagne)	Municipalité de Rionegro (Colombie) Département central du gouvernement (Paraguay)	Alliance territoriale pour la durabilité et la compétitivité dans l'est de l'Antioquia, en Colombie
28	Municipalité de La Palma del Condado (Espagne)	Province de Carchi, gouvernement autonome décentralisé du canton de Mira et administration municipale de Montúfar (Équateur)	ECOGOBTUR : Autonomisation des communautés rurales et des gouvernements grâce au tourisme durable à El Carchi, en Équateur
29	Commune de Lublin (Pologne)	Commune de Chisinau (Moldavie)	« MOVE IT like Lublin » - une initiative de développement durable des transports publics à Chisinau
30	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (France)	Conseil régional de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (Maroc)	Service local énergie-climat : outil de transition énergétique et climatique au service du développement urbain intégré

31	Province autonome de Trente (Italie) Région autonome Frioul-Vénétie Julienne (Italie)	Municipalités de Gharyan, centre de Tripoli, Bine Walid, Azzawiya, Sirte, Zliten, Sebha, Zintan, Tobrouk et Benghazi (Lybie)	REBUILD : Recherche et éducation - Renforcer les institutions urbaines pour le développement local
32	Municipalité d'Alba Iulia (Roumanie)	Commune d'Edinet (Moldavie)	Edinet - Les villes de demain en perspective
33	Gmina Piła (Pologne)	Municipalités de Vanadzor et Gyumri (Arménie)	ABC.GoV: Alliance pour une meilleure gouvernance urbaine
34	Commune de Tarente (Italie)	Municipalité de Gabes (Tunisie)	BEST TAG : L'économie bleue pour les villes durables de Tarente et Gabès
35	Fonds andalou des municipalités pour la solidarité internationale, FAMSI (Espagne)	Commune de Rosso (Mauritanie) Commune de Podor (Sénégal)	FLEURIR : Favoriser l'écosystème urbain, environnemental, économique et social intégré de Rosso
36	Conseil municipal de Soria (Espagne)	Conseil municipal de Jinja (Ouganda) et CGLU Afrique	Partenariat pour le renforcement de la gouvernance, la résilience et l'écologisation du conseil municipal de Jinja
37	Ville de Góra Kalwaria (Pologne)	Kabupaten de Halmahera du Nord (Indonésie)	Marché urbain durable : Gouvernance urbaine participative pour une gestion sûre, verte et inclusive des marchés de produits frais en Indonésie
38	Association nationale des communes italiennes (Italie) et Confédération des fondations de coopération et de solidarité (Espagne)	Front national des maires (Brésil)	AccessCities : des villes plus accessibles et connectées
39	Eixo Atlântico do Noroeste Peninsular (Portugal)	Municipalité de Santana do Livramento (Brésil)	Développement inclusif et durable de la frontière de la paix
40	Municipalité de Coslada (Espagne)	Municipalité de Tibas (Costa Rica)	Des villes qui ont de l'importance : Tibas et Coslada, un partenariat pour une gouvernance participative axée sur l'inclusion sociale
41	Administration communale de Woluwe-Saint-Pierre (Belgique)	Province du Nord-Kivu (République démocratique du Congo)	Renforcement des compétences administratives et financières dans la province du Nord-Kivu, République démocratique du Congo
42	Voir note ci-dessous*	Association des maires d'Afrique centrale et commune de Bangui (République centrafricaine)	Améliorer l'accès à l'eau, favoriser l'accès à l'information de la population de Bangui et renforcer les capacités de gestion des cadres de la municipalité de Bangui

** Ce projet a été adopté dans la catégorie « Soutien aux États fragiles » et ne doit pas avoir un partenaire de l'UE*

Appel à propositions 2021

N°	Autorité(s) locale(s) de l'UE et pays	Pays/Autorité(s) locale(s) partenaire(s)	Thème ou titre du projet de coopération
43	Commune de Milan (Italie)	Ville de Rio de Janeiro (Brésil)	Régénération urbaine intégrée et durable Milan Rio Remirio
44	Commune de Pordenone (Italie)	Municipalité d'Avellaneda (Argentine)	Promotion du développement urbain intégré, inclusif, innovant et durable de la ville d'Avellaneda et de la région
45	Association régionale des communes du Latium (Italie)	District spécial, industriel et portuaire de Barranquilla (Colombie)	Les jardins communautaires, générateurs de bonne gouvernance, de citoyenneté active et de participation
46	Aire métropolitaine de Barcelone (Espagne)	Aire métropolitaine de Guadalajara (Mexique)	Résilience métropolitaine Guadalajara
47	Association mondiale des grandes métropoles (Espagne)	Ville de Bogota (Colombie)	Sur la voie de la reprise : Le système de transport de Bogota comme catalyseur de la durabilité environnementale et de l'égalité entre les hommes et les femmes à l'ère post-COVID-19
48	Conseil provincial de Jaén (Espagne)	Agglomération de Mariano Roque Alonso (Paraguay) et municipalité d'El Carmen de Viboral (Colombie)	Ñasê tenonde gotyo (allons-y): Communautés résilientes, inclusives et durables au Paraguay
49	Université de Paris-Est Marne-la-Vallée (France)	Administration municipale de la ville de Khorog (Tadjikistan)	Renforcer la résilience grâce au développement urbain intégré : Gestion des déchets solides, éclairage public efficace et réduction des risques de catastrophes basée sur les écosystèmes
50	Réseau des associations d'autorités locales de l'Europe du Sud-Est (situé en Macédoine)	Municipalité de la province de Darkhan-Uul (Mongolie)	FRIENDSHIP : Renforcer l'amitié entre l'UE et la Mongolie par une croissance équitable, résiliente et innovante
51	Province autonome de Trente (Italie)	Conseil municipal de Beira (Mozambique)	MUDAR : Développement urbain intégré par des actions et des relations au Mozambique : Favoriser la gouvernance locale
52	Communauté de communes de Ribera Alta (Espagne)	Municipalité de Praia (Cap-Vert) et assemblée métropolitaine de Kumasi (Ghana)	HORESD : Renforcement holistique du développement durable
53	Commune de Palerme (Italie)	Assemblée métropolitaine de Sekondi-Takoradi (Ghana)	VILLES JUMELÉES en partenariat durable : co-création d'une gouvernance urbaine intégrée pour un développement vert, durable et inclusif
54	Commune de Czerwonak (Pologne)	Commune de Walvis Bay (Namibie)	Laboratoire de gouvernance durable d'Erongo : Gouvernance urbaine participative pour des espaces publics multifonctionnels résilients, sûrs et inclusifs en Namibie
55	Commune de Châtellerault (France)	Commune de Kaya (Burkina Faso)	Améliorer la gouvernance de l'assainissement solide dans 19 villes moyennes du Burkina Faso
56	Conseil municipal de Peterborough (Royaume-Uni)	Conseil municipal de Kanifing (Gambie)	KETP : Programme de transformation environnementale de Kanifing: Mettre l'accent de manière durable sur de nouvelles approches intégrées de gestion des déchets afin de favoriser la transformation environnementale, sociale et économique
57	Union des villes capitales luso-africo-américo-asiatique et ville de Lisbonne (Portugal)	Autorité de la municipalité de Dili (Timor-Oriental)	Dili, Sidade no Ema : Partenariat pour l'amélioration de la gouvernance urbaine, l'inclusion sociale et la promotion de l'esprit d'entreprise

Remerciements

Les éditeurs souhaitent remercier les personnes suivantes qui ont contribué à la réalisation du présent document et aux activités de l'équipe du dispositif ATDL de 2020 à 2023 :

Agnes Duband,
Aissatou N'Diaye-Sydnei,
Alessandra Frontoni,
Angela Chen,
Anna Lixi,
Armelle Guyomarch,
Antonio Dal Borgo,
Beatrice Grifoni,
Cécile Unternaherer,
Cristina Pol,
Deborah Schoenmaecker,
Eva Atanassova,
Ferruccio Barazzutti,
Firat Guncu,
Frank Viault,
Gautier Mignot,
Geert Anckaert,
Giancarlo Monteforte,
Giorgio Ficarelli,
Jerôme Poussielgue,
John Mungai,
Juan Garay,
Julius Foday,
Krystian Spodarik,
Laurent Le Danois,
Lucía Bernardo Fernández,
Lucía Lacalle,
Manuela Amadori,
Marie Augouy,
Marie Molinie,
Marlene Holzner,
Martha Monedero,
Musa Gwebani,
Nicolas Gerard,
Nicolas Leroy,
Nicolaus Hansmann,
Philip Sauerbaum,
Rémy Llinares,
Segolène Joiris,
Shouvik Datta,
Sofía Lima,
Susana Fernandez,
Thomas Tiedemann,
Vincent Curie,
Yamil Abdala
et Yenifer Peña.

TALD in Practice

L'**Approche Territoriale du Développement Local** (ATDL) dans le cadre de la coopération extérieure de l'Union européenne

2020-2023

Le présent document présente une vue d'ensemble des activités et des résultats de trois années (2020-2023) de mise en œuvre de l'approche territoriale du développement local (ATDL) dans le cadre de la coopération extérieure de l'Union européenne (UE). Il vise à fournir des exemples d'appui apporté par l'UE dans ce domaine dans les pays partenaires, à tirer profit des enseignements et à capitaliser les bonnes pratiques, et à promouvoir l'importance de l'intégration des collectivités locales dans la coopération de l'UE.

Le document est structuré en cinq chapitres : le chapitre 1 présente l'approche territoriale du développement local. Le chapitre 2 porte sur son importance et sa méthodologie d'application aux programmes de coopération de l'UE, en incluant des informations sur le dispositif ATDL, un instrument proposé par la CE aux délégations de l'UE qui souhaitent s'engager dans cette approche. Il comprend également une brève description des différentes activités de renforcement des capacités proposées par la CE sur le sujet. Le chapitre 3 présente des exemples d'appui ATDL déployé pour répondre aux demandes des délégations de l'UE dans douze pays partenaires. L'objectif de ce chapitre est de présenter l'éventail des différents types d'interventions visant à renforcer les collectivités locales, au moyen de diverses modalités offertes par la coopération de l'UE. Le chapitre 4 comprend une brève présentation du programme intitulé «Autorités locales: partenariats pour des villes durables», une initiative de coopération décentralisée lancée par la CE pour accompagner les projets de collaboration entre villes avec les pays partenaires de l'UE. Enfin, le chapitre 5 analyse et systématise les enseignements tirés et capitalise les expériences après trois années d'application de ATDL dans le cadre de l'aide extérieure de l'UE de 2020 à 2023.

Le présent document a été conçu et développé par le service d'assistance et le dispositif ATDL, dans le cadre d'un programme financé par l'UE, sous la coordination de l'unité G2 (Autorités locales, organisations de la société civile et fondations) de la Direction Générale des Partenariats Internationaux (DG INTPA) de la Commission européenne.

Financé par
l'Union européenne